

Table des matières

1	Introduction.....	1
1.1	Cadre de recherche	1
1.1.1	Illustration.....	1
1.1.2	Thématique traitée	1
1.1.3	Intérêt présenté par la recherche.....	2
1.2	Problématique.....	3
1.2.1	Question de départ.....	3
1.2.2	Précisions, limites posées à la recherche.....	3
1.2.3	Objectifs de la recherche.....	3
1.3	Cadre théorique et/ou contexte professionnel.....	3
1.3.1	Qu'est-ce que l'adoption.....	3
1.3.2	Lien d'attachement.....	5
1.3.3	Contexte historique de l'enfant adopté	7
1.3.4	Besoins spécifiques de l'enfant adopté.....	8
1.3.5	Difficultés spécifiques liées à l'adoption.....	9
1.3.6	Impact de l'adoption sur le développement	11
1.3.7	Encadrement du groupe d'enfants face à l'enfant adopté.....	13
1.4	Cadre d'analyse.....	13
1.4.1	Terrain de recherche et échantillons retenus.....	13
1.4.2	Méthode de recherche	14
1.4.3	Méthode de recueil de données et résultats de l'enquête.....	14
2	Développement.....	16
2.1	Introduction au traitement des données	16
2.2	Présentation des données	16
2.2.1	Adoption.....	16
2.2.2	Soutien de l'enfant adopté.....	17
2.2.3	Lien d'attachement.....	18
2.2.4	Besoins spécifiques de l'enfant adopté.....	20
2.2.5	Difficultés spécifiques liées à l'adoption.....	21
2.2.6	Développement de l'enfant adopté	22
2.2.7	Encadrement du groupe d'enfants face à l'enfant adopté.....	23
3	Conclusion.....	26
3.1	Résumé et synthèse des données traitées	26
3.2	Analyse et discussion des résultats obtenus.....	27
3.2.1	Adoption.....	27
3.2.2	Soutien de l'enfant adopté.....	28
3.2.3	Lien d'attachement.....	28
3.2.4	Besoins spécifiques de l'enfant adopté.....	29
3.2.5	Difficultés spécifiques liées à l'adoption.....	29
3.2.6	Développement de l'enfant adopté	29
3.2.7	Encadrement du groupe d'enfants face à l'enfant adopté.....	30
3.3	Limites du travail.....	30
3.4	Perspectives et pistes d'action professionnelle	31
3.5	Remarques finales.....	31
4	Table des références.....	32

Table des annexes

Annexe I	: Questionnaire pour entretien
Annexes II	: Tableau de référence pour ouvrage
Annexes III	: Extrait d'entretien P2

Table des abréviations et/ou Glossaire

CDTEA : Centre cantonal pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent

EDE : Éducatrice de l'enfance

OPE : Office cantonal pour la protection de l'enfant pour le canton du Valais

SPJ : Service de protection de la jeunesse, Autorité centrale cantonale en matière d'adoption dans le canton de Vaud

1 Introduction

1.1 Cadre de recherche

1.1.1 Illustration

« *L'adoption ne se résume pas à un acte, fut-il magnifique. C'est un processus long et complexe. Car avant d'être adopté, l'enfant a d'abord connu des conditions de vie adverses aux conséquences traumatiques que l'affection seule ne pourra réparer. Pour se reconstruire, il aura besoin de « tuteurs de résilience ».* Cette citation tirée du journal des professionnels de l'Enfance, juillet/août 2010 met en avant un point de vue essentiel lors d'une démarche d'adoption. En effet, Delage parle de l'importance de l'encadrement lors d'une adoption et des enjeux qui y sont liés. Il rajoute aussi que les « *Parents et professionnels doivent être conscients des particularités relationnelles auxquelles sont toujours sujets les enfants adoptés* » (Delage, 2010, p.62). Cela implique-t-il une façon différente d'encadrer les enfants issus de l'adoption ? Ce sont ces deux citations qui m'ont amenée à la réflexion concernant la probabilité de différents besoins que ressentent les enfants adoptés en structure d'accueil.

Jusqu'ici je n'ai pas encore rencontré d'enfants adoptés dans ma pratique professionnelle. Il est possible pourtant que j'aie encadré des enfants issus de l'adoption nationale sans pour autant le savoir. Je pense cependant que durant une carrière professionnelle, l'EDE se trouvera en présence d'enfants adoptés même si ces adoptions diminuent. De plus, mon impression a été confirmée lors du cours d'interculturalité sur l'adoption, dans lequel la majorité des élèves ont levé la main lorsque la question a été posée : Qui de vous a rencontré dans le cadre du travail des enfants issus de l'adoption ? C'est pourquoi j'estime important d'être plus au fait concernant cette thématique même si ce n'est pas une thématique que l'EDE rencontre tous les jours dans son quotidien professionnel.

Je rajouterai aussi que parfois une mauvaise image de l'adoption est véhiculée. C'est pourquoi avant de commencer ce travail, je voudrais juste encore rapporter les propos de Delfieu et De Gravelaine (1988, p. 111-112) :

Mais il est un aspect des choses que peu de psychologues semblent avoir mis en évidence, assez paradoxal en apparence mais intéressant tout de même : il y a des avantages certains à être un enfant adopté plutôt qu'un enfant biologique !

En effet, d'abord et avant tout, l'adopté est *certain* d'avoir été désiré, voulu, choisi (sinon toujours « élu »). ... Dans la plupart des cas, l'enfant adopté sera certain d'apparaître comme indispensable et précieux.

1.1.2 Thématique traitée

La thématique choisie pour ce travail est l'adoption internationale et nationale. De ce thème découlent différentes problématiques. Un enfant adopté a forcément vécu un abandon de ses parents biologiques. Je me demande si cela a automatiquement un impact négatif sur ses futurs liens d'attachement. La thématique du lien d'attachement est aussi très intéressante, car elle change selon l'âge de l'enfant, le contexte ainsi que son histoire de vie. Une question me revient aussi souvent en tête. Est-ce que l'enfant adopté a besoin d'une prise en charge spécifique ? De plus, lors d'une adoption internationale, les enfants peuvent avoir une couleur de peau différente de celle des parents. Est-ce que cela les met face à des questions de la part des pairs par exemple ?

Je me demande aussi si dans notre quotidien de travail, nous regardons l'enfant adopté comme un autre enfant ou si nous nous soumettons au stéréotype comme le soulève le neuropsychiatre Boris Cyrulnik dans le documentaire « Adopte-moi » réalisé par Gilles De Maistre :

C'est des enfants énigmatiques c'est-à-dire qu'ils nous passionnent, ils nous surprennent. Avant nous, ils étaient peut-être enfants de prostituées, peut-être enfants du viol, peut-être enfants de princes, et de toute façon s'ils font une belle performance on les admire et en même temps c'est un peu louche. Un enfant sans famille au départ, c'est pas normal qu'il fasse une bonne performance. Donc ; Chapeau ! Oula ! Vous savez sans [j'ai pas réussi à transcrire] d'enfant il est devenu avocat vous savez pourtant vous savez d'où il vient ? Du caniveau. Donc on les admire et puis c'est pas normal qu'ils fassent une performance extraordinaire. Donc un enfant adopté c'est pas, c'est pas un enfant comme les autres, ce qui ne veut pas dire que ce soit un enfant plus mal que les autres. Mais c'est un enfant qui se développe comme un enfant adopté. C'est une énigme (Maistre, 2009, Ep. 2, 50 min 34 sec).

Je me demande aussi quelle doit être notre action éducative auprès des autres enfants accueillis dans la structure. Est-ce que le professionnel de l'enfance doit informer le groupe sur l'adoption, parler de l'interculturalité ou encore ne pas en parler du tout et simplement répondre aux questions lorsqu'elles surgissent. Aujourd'hui je ne sais pas répondre à cette interrogation et j'espère que ce travail m'apportera les pistes de réflexion nécessaires afin d'y répondre. De plus, j'ai remarqué que peu de travaux de mémoire dans le cadre de l'ES parlent de ce sujet. Néanmoins il existe un grand choix de littérature spécialisée pour les parents. Je pense que peu de personnes sont informées sur l'adoption mises à part celles qui sont directement concernées. Parmi les professionnels de l'enfance, la possibilité de suivre des cours comme celui d'interculturalité permet de découvrir ce sujet, cependant le temps consacré permet seulement aux intervenants de parler des démarches de l'adoption sans pour autant aborder la prise en charge.

1.1.3 Intérêt présenté par la recherche

Motivations professionnelles

En tant que professionnelle de l'enfance je n'ai pas encore rencontré d'enfants adoptés dans mon quotidien professionnel mais je pense que les professionnels de l'enfance doivent savoir travailler avec ce type de population. Je trouve intéressant de travailler sur notre attitude par rapport à la manière de mieux combler les besoins de ces derniers, si besoins différents il y a. De plus, je me réjouis de découvrir au travers de ce travail comment parler aux autres enfants du groupe de l'adoption, comment la soutenir et comment transmettre aux enfants et aux professionnels cette thématique sans blesser l'enfant adopté ou ses parents.

De plus, lors du cours d'interculturalité sur l'adoption internationale, j'ai découvert beaucoup d'éléments que je ne connaissais pas encore malgré le fait que je connais l'adoption personnellement. Ce cours m'a permis aussi de plus prendre en compte certaines thématiques intéressantes à développer et m'a transmis l'envie d'avoir une vision plus professionnelle de cette thématique. En effet, grâce à ce travail j'espère découvrir et faire découvrir la thématique de l'adoption aux professionnels avec un regard neutre. Ainsi j'espère que le professionnel de l'enfance, s'il cherche des éclaircissements lors de la prise en charge de l'enfant adopté en structure, saura trouver au travers de ce travail un regard neutre et objectif sur cette thématique.

Motivations personnelles

Je connais aussi l'adoption de façon personnelle car je suis concernée par ce sujet. En effet, mes parents ont eu recours à l'adoption par deux fois ce qui m'a permis de grandir au côté

d'un frère et d'une sœur adoptés. De plus, durant toutes ces années j'ai découvert que beaucoup de personnes ne comprenaient pas le choix de mes parents ou ne voyaient pas mon frère et ma sœur adoptés comme faisant intégralement partie de ma famille. Je me suis aussi aperçue que beaucoup de stéréotypes circulaient sur l'adoption et qu'à cause d'eux certaines remarques racistes et jugeantes ressortaient parfois. Je me heurte souvent à des questions que je ressens parfois blessantes. « *Combien as-tu de frères et sœurs ?* » et après ma réponse la réaction peut être ainsi : « *Ah non, mais réellement, sans compter les adoptés !* » alors que pour moi, enfant ayant grandi dans ce cadre familial, je ne vois pas de différence entre mon frère ou ma sœur adoptés et les autres membres de ma fratrie.

1.2 Problématique

1.2.1 Question de départ

J'ai identifié ma question de départ grâce à la synthèse et l'organisation de mes réflexions. Cette question me permettra de poser un cadre clair et précis. Ce cadre m'aidera à ne pas me perdre lors de la rédaction de ce travail. J'ai donc retenu la question de départ ci-dessous :

En structure d'accueil, quelle est la prise en charge des enfants d'âge préscolaire issus de l'adoption ?

1.2.2 Précisions, limites posées à la recherche

Pour ce travail, je vais limiter ma recherche aux enfants d'âge préscolaire entre 0 et 4 ans. Je sais qu'un enfant adopté le restera toute sa vie et que parler de la thématique de l'adoption lors de l'entrée à l'école ou à l'adolescence serait aussi intéressante. En même temps, dans le cadre de ce travail je dois limiter ma recherche. J'ai donc décidé de travailler sur l'âge préscolaire, âge que j'ai côtoyé lors de mes différentes expériences professionnelles. De plus, j'ai choisi de me concentrer sur l'adoption nationale et internationale. En effet, le nombre d'adoption diminue et certaines thématiques restent les mêmes que l'adoption soit nationale ou internationale.

Pour ce travail je désire questionner deux professionnels de l'enfance accueillant des enfants adoptés afin d'approfondir cette question de la prise en charge éducative en lien avec ce thème. J'ai décidé aussi d'interroger une personne de l'OPE, car cet office traite autant des évaluations des familles adoptantes que des situations d'adoption qui tournent mal. Comme ce travail exige un nombre de pages limitées, je ne vais pas questionner des parents adoptants.

1.2.3 Objectifs de la recherche

Le but de ma recherche est de définir au niveau légal ce que signifie l'adoption. Puis je souhaite découvrir les enjeux de l'adoption face au lien d'attachement et son impact sur le développement de l'enfant adopté. Je souhaite aussi déterminer les besoins spécifiquement liés aux enfants adoptés d'âge préscolaire dans le but d'éviter les préjugés éventuels dans le quotidien professionnel. De plus, je cherche à identifier les signaux qui peuvent mettre en alerte un professionnel et la manière dont ce dernier peut répondre à ces signaux. Pour terminer, je souhaite définir le rôle du professionnel de l'enfance dans l'encadrement du groupe d'enfants face à l'enfant adopté.

1.3 Cadre théorique et/ou contexte professionnel

1.3.1 Qu'est-ce que l'adoption

Selon Brigitte Trillat, « Adopter, c'est opter. C'est choisir librement de créer une filiation sans procréer, par la voie d'un seul jugement. La société légitime une nouvelle parenté : on greffe

un petit être étranger sur une branche généalogique déjà constituée. » (1988, p.91). De plus, Jacqueline Rubellin-Devichi dans le même ouvrage rajoute que « La finalité première de l'adoption – les œuvres privées en font leur devise – c'est d'abord, donner une famille à un enfant tout en donnant un enfant à une famille. » (Trillat, 1988, p.105).

Quelques chiffres

Selon l'office fédéral de la statistique, 329 personnes ont été adoptées durant l'année 2015. Dans ces adoptions, 132 sont nationales et 197 sont des adoptions internationales. Le nombre d'enfants adoptés a beaucoup diminué ces dernières années. En effet en 20 ans, leur nombre est descendu de 1030 à 329 personnes adoptées. Ce qui fait que l'adoption a diminué d'environ 68%. La baisse de ces chiffres s'explique surtout par une diminution des adoptions internationales (Office fédérale de la statistique, 2016).

Définition

Dans ce chapitre, je vais décrire ce qu'est l'adoption et expliquer succinctement quelles sont les étapes que les parents doivent franchir pour pouvoir adopter un enfant. Adopter c'est reconnaître légalement un enfant comme le sien alors qu'il n'est biologiquement pas le nôtre. L'adoption existe depuis longtemps dans beaucoup de cultures. Pour un parent prendre la décision d'adopter est un choix. C'est une envie de filiation. Les contextes de vie de l'enfant avant son adoption sont extrêmement variés et différent d'une situation à l'autre ce qui rend chaque adoption unique. Le processus de l'adoption coûte cher et dure longtemps. Normalement, l'adoption n'est pas de chercher un enfant pour une famille mais bien de trouver une famille pour un enfant. En effet, les intérêts de l'enfant doivent être au cœur de toute démarche d'adoption. L'adoption en Suisse est uniquement plénière et a plusieurs effets. Les trois principaux sont que l'enfant adopté acquière un statut juridique identique à un enfant biologique du couple. Le deuxième est que l'adoption rompt les liens de filiation antérieurs que l'enfant pouvait avoir. La troisième est que l'enfant mineur adopté acquière le droit de cité de ses nouveaux parents (Chicoine, Germain, & Lemieux, 2003, p. 41-43) (Office cantonal pour la protection de l'enfant, 2016).

L'adoption peut être nationale ou internationale. Pour un enfant né en Suisse, les parents biologiques ne peuvent pas donner leur consentement à une adoption nationale sans respecter le délai de six semaines après la naissance de l'enfant. Il est important de souligner aussi que l'enfant doit donner son accord à l'adoption s'il est capable de discernement. Lors d'une adoption internationale, tous les partenaires devraient être attentifs à ne pas oublier l'objectif souligné plus haut que c'est un enfant qui cherche une famille et pas l'inverse. De plus, l'OPE invite les futurs parents à se tourner vers les pays ayant signé la convention de la Haye. Cette convention a été ratifiée le 29 mai 1993. Elle concerne la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale. Elle cherche à protéger les enfants et les familles des risques d'adoptions illégales, irrégulières, prématurées. La convention de la Haye renforce les droits de l'enfant et a pour but de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant en respectant ses droits fondamentaux. Les pays qui ont signé cette convention s'engagent à chercher des solutions nationales pour l'accueil de l'enfant avant de penser à l'adoption internationale. De plus, les informations concernant les enfants et ses parents doivent être conservées. La brochure de l'office fédéral pour l'adoption rajoute au sujet de l'adoption internationale que c'est « ... une mesure subsidiaire de protection de l'enfant, c'est-à-dire qu'elle n'est possible que dans la mesure où ni la réintégration de l'enfant dans sa famille élargie ni son adoption dans son pays d'origine ne sont envisageables. » (Office fédérale de la justice, S.d.) (HCCH, S.d.)(Le Run, Leblanc, & Cluet, 2006, p.50).

Le parcours

Pour pouvoir adopter un enfant, les parents doivent passer par plusieurs étapes. Tout d'abord les parents doivent prendre la décision d'adopter, puis ils contactent un travailleur

social de leur canton de résidence. Suite à cela les parents devront suivre des séances d'informations animées par des intervenants de l'OPE ainsi que par des psychologues du Centre cantonal pour le développement et la thérapie de l'enfant et de l'adolescent. Le travailleur social, en trois entretiens, donnera une évaluation psychosociale du couple. Cette évaluation déterminera si le couple obtiendra un agrément pour l'accueil d'un enfant en vue de son adoption. Cet agrément ne sera donné que lorsque les parents auront défini un sexe, un lieu d'origine et une tranche d'âge ainsi que la santé de l'enfant pour leur demande d'adoption. La deuxième étape sera effectuée par les parents qui s'adresseront au pays vers lequel ils souhaitent adopter un enfant. Pour ce faire, ils peuvent contacter des intermédiaires officiels et agréés en Suisse ou s'adresser à un intermédiaire privé. Ensuite arrive la proposition d'adoption. Lorsque l'organisme les contacte de nouveau c'est pour leur proposer un enfant en les informant de son sexe, de son âge et de son état de santé. A ce moment-là, les parents ont le choix de refuser l'adoption de l'enfant proposé. Troisièmement arrive le moment où les parents peuvent partir dans le pays d'origine chercher l'enfant. C'est un moment très important pour la création du lien d'attachement même s'il est chimérique de croire qu'il se construit en si peu de temps. Le lien d'attachement se construira progressivement pendant des jours, des mois, voire des années. De plus, parfois l'enfant n'est pas prévenu ce qui constitue un grand choc pour lui, sans oublier le changement drastique de style de vie. Les démarches ne s'arrêteront pas lors de l'arrivée de l'enfant en Suisse. En effet, les parents doivent encore fournir au pays d'origine un rapport de suivi rédigé conjointement avec l'assistant social cantonal qui suit la famille depuis le début des démarches. Le travailleur social devra en plus effectuer un suivi de la prise en charge ainsi qu'une surveillance du placement jusqu'à ce que le prononcé ou la reconnaissance de l'adoption soit effectuée (Chicoine, Germain, & Lemieux, 2003, p. 88-95 et p. 127-131) (Office fédérale de la justice, S.d.) (Office cantonal pour la protection de l'enfant, 2016).

1.3.2 Lien d'attachement

Je vais dans ce chapitre décrire ce qu'est le lien d'attachement, comment il se développe et comment par des attitudes éducatives adéquates il se construit au mieux. Pendant de longues années, les psychologues déduisaient que la fonction du lien d'attachement était uniquement alimentaire. Mais John Bowlby soulève une fonction du comportement d'attachement, qu'il publiera dans ses livres en 1964. Selon lui, le lien d'attachement sert à la protection d'un être à l'égard des prédateurs. Quant à Mary Salter Ainsworth elle définira le lien affectif « ... comme un lien durable avec un partenaire qui prend une importance particulière du fait qu'il devient unique et non interchangeable. » « L'attachement, au sens qui lui est donné dans la théorie de l'attachement, est le lien très particulier qu'un petit enfant va construire avec les quelques figures qui sont le plus souvent là, dans son entourage immédiat, et qui concourent à l'élever. » (2006, p.130) Cette définition simple est tirée du livre de Jan-Louis le Run, Antoine Leblanc et Isabelle Cluet. Les figures le plus souvent présentes constitueront donc la base de sécurité de l'enfant. Cette base de sécurité permet à l'enfant d'explorer le monde qui l'entoure en toute confiance car il sait qu'il peut y revenir en cas de besoin. En effet, grâce à la proximité physique au début de la vie qui se transforme progressivement en un concept émotionnel et mentalisé, l'enfant sait qu'une figure protectrice, de soutien est disponible s'il en a le besoin. Mary Salter Ainsworth travaillera en collaboration avec John Bowlby. Grâce à elle il comprend la place importante que prennent les émotions dans l'organisation et l'expression de l'attachement. En effet, pour lui les émotions ont des fonctions d'autocontrôle et de communication lors d'une relation d'attachement. L'angoisse, la peur, la colère, la tristesse et le sentiment de sécurité sont des réactions émotionnelles aux ruptures du lien d'attachement (Guédeney & Guédeney, 2009, p. 8 et 13-14) (Bowlby, 1978, p.304).

La figure d'attachement sera « ...tout adulte (dans les conditions normales) qui s'engage dans une interaction sociale et durable animée avec le bébé, et qui répondra facilement à ses signaux et à ses approches. »(Guédeney & Guédeney, 2009, p.95-96) Les figures d'attachement peuvent être de plusieurs types. La maman fait souvent office de lien

d'attachement principal car le plus souvent elle passe beaucoup de temps à effectuer les soins de base dans les premiers temps de la vie du bébé. Les autres adultes qui élèvent le bébé pourront être des figures d'attachement subsidiaires. C'est en général le cas pour les pères. Les figures d'attachement primaires se formeront durant la première année de vie de l'enfant. Les figures d'attachement secondaires se formeront après cette première année et durant toute la vie de l'individu. Les éducateurs de l'enfance peuvent faire office de figures d'attachement secondaires. Selon Nicole Guédeney et Antoine Guédeney ces figures d'attachement alternatives s'instaurent souvent après que l'enfant a construit une première relation d'attachement puis qu'il a perdue (Guédeney & Guédeney, 2009, p.96). Les liens d'attachement recouvrent tous les liens que l'enfant construit dans ses différentes relations autant familiales qu'en structure d'accueil. De plus selon Deborah D. Gray,

L'attachement des parents et de l'enfant, c'est la relation. La qualité de l'attachement parent / enfant devient un modèle pour toutes les relations futures et pour les croyances profondes. ... Les effets de l'attachement étant très complexes, il est important de se rappeler que dans sa définition la plus simple, l'attachement est une relation (2007, p.20).

Quatre phases

Dans le livre de Nicole et Antoine Guédeney, le lien d'attachement pour les enfants de zéro à quatre ans, se construit en quatre phases que je vais décrire dans ce chapitre (Guédeney & Guédeney, 2009, p. 97-101).

De la naissance à trois mois les comportements d'attachement ne sont pas dirigés vers une personne en particulier. Ils sont dirigés vers tous les adultes qui pourraient répondre aux besoins du bébé. Le nourrisson orientera néanmoins ses sollicitations vers le familier plutôt que l'inconnu. Bowlby en 1973 soulignera que si les conditions environnementales sont défavorables cette phase peut durer plus longtemps que la moyenne ce qui peut être le cas pour un enfant adopté (Guédeney & Guédeney, 2009, p. 97-98).

Entre trois mois et six mois, le bébé différencie les figures familières des étrangères et va diriger de plus en plus ses comportements actifs et de signalisation vers les figures familières. L'enfant sera plus facilement calmé par quelqu'un qu'il connaît bien. Il commence à mieux contrôler ses comportements. Il va aussi orienter son corps et son regard plus spécifiquement vers la figure particulière. Si cette dernière offre une bonne qualité de réponse, la figure particulière deviendra une figure d'attachement (Guédeney & Guédeney, 2009, p. 98).

Entre six mois et neuf mois jusqu'au début de la troisième année de vie, l'enfant acquiert beaucoup de capacités motrices, cognitives et de communication. Il pourra approcher, suivre sa figure principale de manière active. Ses capacités motrices lui permettent de partir en exploration. Lorsque, la distance est trop grande l'enfant va revenir vers sa figure d'attachement pour repartir en exploration ensuite. La qualité de l'exploration est liée à celle de l'attachement. Quant au développement des capacités cognitives et de la communication, ils permettent à l'enfant d'adapter son comportement à un but précis en tenant compte des signaux émis par les parents. Progressivement, l'enfant n'aura donc plus un besoin de proximité, mais de disponibilité de sa figure d'attachement (Guédeney & Guédeney, 2009, p. 98-99).

Entre deux ans et demi et trois ans jusqu'à quatre ans, les capacités cognitives de l'enfant ainsi que son langage continuent d'augmenter, ce qui permettra à l'enfant d'exprimer oralement ses émotions. De plus, les capacités cognitives permettent à l'enfant de construire une représentation mentale de la séparation, surtout que le langage lui permet de négocier, de parler des conditions de séparation et des retrouvailles (Guédeney & Guédeney, 2009, p.100).

Différents types d'attachement

Un facteur de résilience pour le développement psychologique de l'enfant adopté serait d'avoir pu développer au moins un attachement sécurisé avant son adoption. Je précise sécurisé car il existe des attachements insécures. L'attachement sécurisé est créé lorsque le parent répond avec justesse, régularité et prévisibilité aux sollicitations de l'enfant. L'attachement insécure quant à lui survient lorsque le parent va répondre de manière moins adéquate mais relativement prévisible. Ce sera l'enfant qui dès sa première année va s'adapter en construisant différentes stratégies. L'enfant possède une grande capacité d'attachement, il faut vraiment des circonstances extrêmes pour que le bébé ne s'attache pas, telles que de la maltraitance répétée, l'imprévisibilité et la négligence grave. Malgré tout cela il arrive que l'enfant s'attache si une figure est familière et si elle contribue d'une manière ou d'une autre à sa survie (Le Run et al., 2006).

Pour Ainsworth, l'attachement est un type particulier de lien affectif où le sentiment de sécurité de l'individu est lié à sa relation avec l'autre. Être attaché à quelqu'un, c'est éprouver (ou rechercher) un sentiment de sécurité et de bien-être en sa présence et pouvoir l'utiliser comme « base de sécurité » pour explorer le monde (Bee & Boyd , 2012, p.103-104).

L'enfant adopté peut changer d'attachement selon son vécu. Un enfant attaché sécurisé qui est séparé trop longtemps de sa figure d'attachement peut changer d'attachement vers un type différent. De même les enfants avec un attachement insécurisé peuvent avec le temps reconstruire un attachement plus sain. Un attachement sécurisé permet à l'enfant de se construire une représentation positive de l'autre ainsi que de lui-même. Cette représentation lui donne confiance en ses capacités relationnelles et par conséquent en ses capacités de négociation en cas de désaccord. Au contraire, un enfant ayant un attachement insécurisé possède une représentation des autres et de lui-même négative. Il a peu confiance dans la relation ce qui lui donne peu de possibilité de négocier en cas de conflit. C'est pourquoi il a tendance soit à se soumettre soit à entrer dans des conflits et des colères difficiles à calmer. L'enfant se rend compte qu'il peut faire confiance aux personnes qui s'occupent de lui, mais jusqu'à une certaine limite. Il semble penser que la confiance et l'amour de ces personnes est éphémère c'est pourquoi, elles ne reviendront pas une fois parties. Cette limite se situe donc lorsqu'il doit faire confiance aux parents quant à leur retour. Après avoir passé une journée en structure d'accueil, lorsque le parent revient le chercher l'enfant peut se détourner de lui avec colère. Il ne le regarde pas et l'ignore. En règle générale les enfants adoptés vivent une étape de six mois d'anxiété de séparation durant leurs deux premières années d'adoption (Gray, 2007, p. 71-78) (Guédénéy & Guédénéy, 2009, p.101).

1.3.3 Contexte historique de l'enfant adopté

Chaque enfant avant son adoption vit une histoire différente. Les adoptions internationales cumulent plus de risques pour l'enfant car le passé n'est pas toujours connu. Ce passé de l'enfant influencera la relation avec ses futurs parents et cela commence par la séparation avec sa figure d'attachement principale. L'enfant aura différentes réactions lors de la séparation avec cette dernière. Ces réactions seront influencées par différents facteurs. L'âge de l'enfant, la durée, la participation d'un substitut et la participation de l'enfant constituent ces facteurs (Bourgault & De la Harpe, 1989, p. 46-47) (Le Run et al., 2006, p.137).

Selon la combinaison âge de l'enfant et durée de la séparation, l'impact sur ce dernier peut être pathologique. En effet, plus l'enfant est jeune et plus la durée est longue plus les risques de préjudices pour l'enfant sont grands. Lors d'une séparation, l'enfant pourra avoir plusieurs réactions tel que la protestation puis la dépression voire même l'apathie. Parfois les enfants deviendront insatisfaits, exigeants et agressifs. La perte d'apprentissage acquis comme la propreté, la parole, ... peut aussi être un signe de protestation face à la séparation. Cette

séparation peut aussi avoir des conséquences sur la capacité relationnelle de l'enfant. Cependant la présence d'un substitut influence aussi la réaction de l'enfant à cette dernière. Durant cette période si l'enfant est pris en charge par un adulte connu qui est attentif à ses besoins il peut surmonter son désarroi d'être séparé de sa figure d'attachement. Selon Denise Bourgault et Françoise de la Harpe (1989) il y a différents atouts que le milieu d'accueil de l'enfant doit posséder pour atténuer les problèmes que la séparation peut engendrer. Un de ses atouts est de reconnaître et d'accepter les manifestations de désarroi de l'enfant. Ce point est important mais selon l'infrastructure dans laquelle est accueilli l'enfant cela n'est pas possible. En effet, si le personnel n'est pas suffisamment formé ou suffisamment nombreux pour accompagner correctement les enfants il se peut qu'il passe à côté de ces signes. Je pense que lors d'une adoption nationale le personnel grâce à leur formation est très attentif à ces derniers. Cependant nous ne pouvons pas savoir comment se déroule exactement l'accueil dans les orphelinats en dehors du pays. Néanmoins, grâce à la convention de la Haye, les intérêts de l'enfant sont pris en compte et la recherche d'une famille s'effectue selon les besoins de l'enfant. De plus, la Suisse garde pour chaque enfant adopté un dossier concernant ses origines car cela fait partie des droits de l'enfant de pouvoir les connaître. Pour conclure les auteurs soulignent qu'il s'agit plus de répondre aux besoins de l'enfant que de s'imposer à lui (Bourgault & De la Harpe, 1989, p. 46-54) (Chicoine, Germain, & Lemieux, 2003, p. 128) (Office fédérale de la justice, S.d.) .

1.3.4 Besoins spécifiques de l'enfant adopté

Les enfants adoptés ne sont pas vierges quand ils arrivent, parfois ils ont une grande méfiance envers toutes les personnes censées les protéger. C'est pourquoi, ils doivent apprendre à reconstruire la confiance envers eux-mêmes et envers ceux qui l'entourent. Certains, suite à leur parcours ont des difficultés avec des troubles de l'alimentation, des troubles du sommeil, des colères excessives ainsi que des mouvements stéréotypés. Face à ces difficultés l'enfant adopté a besoin d'être soutenu par les adultes qui l'entourent pour ne pas rentrer dans un cercle vicieux. En effet, ces différents symptômes peuvent provoquer son rejet par son nouvel environnement social. Ce parcours spécifique de l'enfant adopté compliquera son acquisition à l'autonomie (Chicoine et al., 2003, p. 287) (Le Run et al., 2006, p. 156; 138-139).

Selon certaines conditions de vie avant l'adoption, certains enfants n'ont pas eu la possibilité d'exercer leur développement sensoriel et perceptif. En effet, si l'enfant n'a pas eu la chance d'expérimenter, de découvrir autre chose que les murs de son orphelinat et les cris de ses camarades, il pourrait avoir des troubles neurosensoriels. Lors de son arrivée dans son pays d'adoption, il pourrait avoir peur des bruits, découvrir avec frayeur de nouvelles textures, odeurs et matières. Il faudra avec patience reprendre toutes les expériences que fait un enfant dès son plus jeune âge, tranquillement afin que l'enfant décode les textures du monde (Chicoine et al., 2003, p. 365-366).

Sur le plan psycho-affectif, l'enfant adopté a besoin qu'on l'aide à accepter la vérité quant à l'origine de son adoption : la perte, l'abandon qui est au début de tout. Il faudra aussi rassurer l'enfant en lui expliquant qu'il n'a pas de défaut particulier. Les circonstances de son placement si elles sont connues doivent être expliquées clairement, calmement avec réalisme au moment approprié. Il aura besoin d'exprimer tout ce qu'il ressent au sujet de son adoption sans contrainte. Pour finir, il aura besoin progressivement d'identifier les différentes séparations du quotidien avec ses parents adoptifs sans pour autant imaginer à chaque fois un abandon (Eldridge, 2006, p. 157).

Au niveau du langage, l'enfant adopté aura besoin d'apprendre à exprimer ce qu'il ressent et ce dont il a besoin sans heurter tout son entourage. Il a besoin d'apprendre à dialoguer ainsi l'enfant et son entourage pourront échanger sur les deux facettes de l'adoption : son côté merveilleux et son côté difficile autant pour l'enfant que pour les parents. L'enfant aura besoin d'être prêt à entendre des vérités délicates, difficiles sur les circonstances de son

adoption, sur le processus en tant que tel, sur lui-même. De plus, l'enfant aura besoin au cours de sa vie de savoir comment réagir aux questions délicates ou carrément racistes qu'il aura à subir si la couleur de sa peau et les traits de son visage sont typés. Selon Anne Decref (2005), parfois les caractéristiques morphologiques de l'enfant montrent leur étrangeté dans le milieu qui l'élève. Ces traits peuvent manifester à tous par un simple regard le statut d'enfant abandonné. C'est pourquoi apprendre à répondre aux questions, aux réactions racistes est un besoin spécifique de l'enfant adopté (Gray, 2007, p.448) (Eldridge, 2006, p. 157-158) (Decref, 2005, p. 143).

Je conclus ce chapitre en terminant par un conseil de Sherrie Eldridge (2006) : « L'enfant adopté aura souvent besoin d'être rassuré sur sa valeur personnelle, sur ses compétences, sur ces capacités » (p.159). Ce conseil, est un parmi tant d'autre qui aide les adultes à avoir des attitudes éducatives adéquates lorsque l'enfant émet des signaux d'alerte. Sujet que je vais aborder dans le prochain chapitre.

1.3.5 Difficultés spécifiques liées à l'adoption

Le lien d'attachement peut être rompu pour plusieurs raisons. Dans le cadre de ce travail deux raisons sont particulièrement pertinentes. La première est la vie en orphelinat, la deuxième est l'adoption après qu'un lien d'attachement à une figure parentale ait été effectué. C'est la complexité de l'histoire de l'enfant qui rend chaque travail sur le lien d'attachement particulier. Sherrie Eldridge est une psychologue américaine qui a été adoptée. Elle identifie différents comportements qui peuvent montrer qu'un enfant a du mal à tisser une relation de confiance avec son entourage. Le Docteur Foster Cline a aussi créer une liste de symptôme pour aider les professionnels et les parents à savoir quand il faut investir plus loin (Gray, 2007, p. 25-27 et 81-82) (Eldridge, 2006, p. 38-39).

De la naissance à un an :

Durant cette période, différents signaux peuvent mettre un professionnel de l'enfance en alerte sur les difficultés de l'enfant à tisser des liens. Si durant les six premiers mois l'enfant fuit le regard de la personne qui s'occupe de lui cela peut être un premier signe. Un autre comportement anormal serait que les babils, les pleurs et les autres manifestations orales sont irrégulières. Lorsque le bébé n'aime pas que l'adulte le porte ou le touche et qu'il le montre physiquement en se cabrant et en résistant, c'est aussi un comportement anormal. Si le bébé est passif, trop calme ou au contraire s'il est difficile ou facilement irritable ainsi que s'il manque de tonus cela peut montrer un manque dans la relation de confiance. De même lorsque le bébé refuse les démonstrations d'affection de ses parents (Eldridge, 2006, p. 39) (Gray, 2007, p. 82).

Durant cette période il est possible de répondre à ces signaux de différentes façons. Parfois suite à l'adoption, les parents ont de la peine à faire face aux troubles du comportement que peut avoir leur enfant, surtout pour les enfants adoptés après leur septième mois de vie. En effet selon Jean-Louis Le Run, Antoine Leblanc et Isabelle Cluet (2006) :

Après 7 mois, il s'agit d'une adoption tardive, et la question est de savoir si l'enfant a pu ou non établir une relation d'attachement avant l'adoption. Il est important de comprendre que les enfants adoptés tardivement sont exposés à de grands risques (p. 138).

Pour aider un enfant adopté à démarrer dans la première démarche du lien d'attachement, dans la phase qui normalement se passe entre zéro et trois mois, il est important de s'assurer que les besoins de base soient comblés. Changer les langes, le nourrir à temps, le soulager des sensations physiques désagréables sont quelques pistes d'action pour assurer les besoins de base. Féliciter l'enfant pour sa curiosité, pour ses sourires et pour les gestes affectueux envers les personnes proches de lui l'aident aussi. Toutes ces démarches sont

conseillées aux parents, cependant il est important de les suivre aussi à la garderie et de soutenir les parents en respectant leurs demandes et en offrant à l'enfant régularité et sécurité. Les auteurs conseillent aussi de nourrir le bébé ou l'enfant à sa demande afin qu'il se calme et comprenne que ses besoins peuvent être comblés (Gray, 2007, p. 182-191).

C'est entre trois mois et six mois, que les parents pourront créer un lien d'attachement avec leur enfant. Pour cela, ils devront combler les besoins de base du bébé, être affectivement disponibles pour lui et rester physiquement proche du bébé, tout en évitant de le quitter la nuit ou de le mettre en garderie pendant de trop longues périodes. Pour faciliter cet apprentissage du lien d'attachement sécurisé, il est conseillé d'apprendre les méthodes de soins familiales à l'enfant. Il est important aussi d'expliquer à l'enfant adopté que les parents reviennent toujours chercher les enfants, surtout si celui-ci est plus âgé. Dans ce cas-là les mots clairs sont utiles (Gray, 2007, p. 191-200). Deborah D. Gray (2007) déclare que :

Si vous devez utiliser un système de garde d'enfants vous feriez mieux de demander à une même personne de venir chez vous et que ce soit le moins longtemps possible. L'éducation, et même la fréquentation d'une école maternelle, est secondaire à la création du lien (p.199).

De un à cinq ans :

Lorsqu'un enfant s'accroche de manière excessive à l'adulte et pleure pour un rien cela peut être un comportement qui montre que l'enfant a du mal à établir un lien d'attachement. Il peut avoir des colères violentes, fréquentes qu'il ne semble pas maîtriser. Un seuil de tolérance haut à la douleur et à ce qui est désagréable comme le manque de confort, une chaleur trop rude ou au contraire un grand froid sont aussi des signaux d'alerte. Le mensonge devant l'évidence, le manque de conscience morale ainsi que le manque de réflexion de cause à effet sont aussi des symptômes qui devraient alerter les professionnels. Lorsque l'enfant a des préoccupations pour le feu et des questions persistantes sans queue ni tête ainsi que des bavardages incessants cela peut aussi donner un signe aux professionnels d'observer l'enfant plus attentivement. L'enfant n'est pas capable de rester seul ou de jouer seul sauf quand il le souhaite. Il n'apprécie pas toujours les contacts physiques. Parfois il demande des preuves d'affection de manière autoritaire cependant il peut se montrer affectif de manière confuse parfois avec des étrangers. Il peut rencontrer des difficultés d'élocution ou des problèmes de motricité et de coordination, il sera extrêmement maladroit. L'enfant adopté est parfois hyperactif ou peut souffrir de trouble du comportement alimentaire. De plus, un trouble de l'attachement surviendra dans les relations sociales que l'enfant débutera avant ses cinq ans. Ce trouble ne doit pas être dû à un retard du développement de l'enfant et il s'étendra à toutes les situations sociales (Eldridge, 2006, p. 40) (Gray, 2007, 81-82).

Pour répondre à ces signaux il est possible de mettre en place des attitudes éducatives adéquates. Entre un an et demi et deux ans et demi pour aider l'enfant à progresser, à devenir autonome et à avoir une bonne estime de soi, il peut être utile de l'aider à mettre de l'ordre dans ses choix. Lorsque les adultes sont sensibles aux choix des enfants cela leur donne le sentiment d'être compris. Un enfant adopté pourrait avoir une mauvaise image de lui-même, c'est important dans ces cas-là de lui montrer de manière subtile ou ouverte, selon l'acceptation de l'enfant, qu'il est merveilleux. Il recevra la preuve qu'il est accepté et qu'il est le bienvenu. En cas de désobéissance donc, il est important de ne pas utiliser de conséquences douloureuses ou isolantes mais plutôt de construire un cycle de renforcement positif tout en rendant la désobéissance aussi ennuyeuse que possible. Une punition physique confirmerait à l'enfant que l'adulte n'est pas digne de confiance vu qu'il lui fait mal. Pour les enfants qui ont été carencés, il est important de vérifier que l'enfant ait toujours accès à de la nourriture, comme des fruits par exemple. Pour finir, selon la vie avant

l'adoption de l'enfant, il se peut que ce dernier n'ait pas appris à jouer. C'est pourquoi, il est important de passer du temps avec lui pour apprendre à jouer (Gray, 2007, p. 200-209).

Lors d'une crise de colère, le tenir dans les bras lui permet de s'écrouler en pleurant. De même, lorsque l'enfant adopté se blesse, la blessure mineure peut lui permettre de pleurer et de se faire consoler. Ces enfants développent dans cette phase de leur vie des capacités sociales qui leur permettent de coopérer avec les autres et de se défendre des autres. C'est le moment où l'imagination et les jeux imaginatifs sont en pleine expansion. Pour conclure, les enfants qui se développent correctement vont tous passer par ces étapes, mais parfois une ou l'autre étape prendra plus de temps, les âges sont donc indicatifs de la moyenne des enfants se développant correctement (Gray, 2007, p. 209-217).

Pour finir, il existe d'autres signaux qui peuvent alerter un professionnel ou des parents. Un premier signe est que l'enfant n'effectue aucune relation différenciée entre ses parents et les personnes étrangères. Un deuxième signal peut être lorsque l'enfant dans la rue peut suivre n'importe qui. Pour continuer, l'enfant qui ne fait preuve d'aucune angoisse lors de la séparation ou au contraire qui va être pris de panique dès que sa figure d'attachement disparaît de son champ visuel devrait rendre les professionnels attentifs. Quatrièmement, lorsque l'enfant est excessivement intolérant à la frustration ou qu'il se met dans des colères démesurées dès qu'il essuie un refus, cela représente un signal d'alerte. Un autre signal serait la destructivité de soi-même, des autres et des objets ainsi que les vols, et la cruauté envers les animaux. Pour terminer cette liste un enfant qui a une absence totale de limites autant physique que psychique devrait mettre les professionnels en alerte (Le Run et al., 2006, p. 154) (Gray, 2007, p. 82).

1.3.6 Impact de l'adoption sur le développement

Lorsque les enfants ont fait des séjours dans des orphelinats où le personnel est en nombre insuffisant et n'est pas formé pour s'occuper de bébés, ceux-ci peuvent développer des carences affectives. Ils seront avides des soins qu'ils n'ont pas reçus tout en les refusant. Le décalage qu'il existe entre leur développement physique et affectif rend plus difficile encore la tâche pour combler cette carence. L'enfant souffrant de carence affective va solliciter une demande affective intense des personnes qui s'occupent de lui. Cependant comme déjà soulevé, quelque chose l'empêche de profiter des réponses car à l'origine on s'est dérobé à ses demandes. Dans ce chapitre, les impacts sur le développement moteur, le développement cognitif, le langage et le développement affectif et social seront détaillés (Le Run et al., 2006, p. 154-155) (Bourgault & De la Harpe, 1989, p. 50-55).

La motricité

Il arrive que les enfants adoptés aient été sous-stimulés sur le plan physique et psychologique, de plus parfois ils ont été mal nourris. Ces deux aspects peuvent modifier les critères utilisés habituellement pour contrôler le développement moteur de l'enfant (Chicoine et al., 2003, p. 269).

Lors de leur arrivée dans leur nouvelle famille, des retards du développement moteur global sont observés chez dix à septante pour cent des enfants adoptés. Plus l'enfant est âgé lors de l'adoption, plus les retards seront fréquents et sévères. De plus, trois mois après l'arrivée de l'enfant dans sa famille d'adoption, grâce aux bons soins des nouveaux parents et une bonne alimentation, le processus s'inverse et l'enfant repart sur la voie de la normalité. Pour évaluer le retard normalement acceptable chez un enfant adopté, il est possible de compter un mois de retard pour chaque trois mois d'institutionnalisation après que l'enfant ait atteint l'âge de six mois. Ce retard sera plus grand encore si l'enfant a souffert de malnutrition. Cependant, en présence d'une incertitude de l'âge, d'une prématurité inconnue ou d'un problème neurologique, la formule mathématique ne fonctionne plus. Parfois certains enfants devront être suivis de plus près durant plusieurs années (Chicoine et al., 2003, p. 270-271).

Le développement de la motricité fine chez les enfants adoptés est parfois surprenant. En effet, quand ils n'ont pas l'occasion de travailler leur motricité globale, il arrive qu'ils se concentrent sur le développement de la préhension. Comme ils peuvent n'avoir rien à faire pendant des mois, ils se concentrent parfois pour ramasser des petits débris dans leur couchette et ainsi ils sont capables de ramasser un bouton de chemise alors qu'ils ne sont pas capables de s'asseoir. Cependant parfois le retard se manifeste aussi dans la motricité fine (Chicoine et al., 2003, p. 271-272).

Le cognitif

Avant une adoption, l'enfant pris en charge par une nourrice ou par une famille d'accueil compétente, sera influencé favorablement dans son développement cognitif. Ceux qui ont vécu dans un orphelinat surpeuplé ont leur potentiel cognitif entravé surtout si l'institutionnalisation a duré des années. La récupération cognitive de l'enfant est possible dans les mois qui suivent la prise en charge par les parents adoptifs. Il faut tout de même attendre que l'enfant ait plus de six ans pour préciser avec sérieux les compétences. Ce n'est qu'à partir de cet âge précis qu'une évaluation du quotient intellectuel est fiable (Chicoine et al., 2003, p. 272-274).

Pour les enfants de plus de trois ans, un outil clinique approximatif est d'imaginer que l'enfant perd un point de quotient intellectuel par mois d'institutionnalisation une fois atteint l'âge de six mois. Le quotient intellectuel est un outil de mesure imprécis. C'est pourquoi cette petite formule mathématique sert plus à mettre en évidence les impacts négatifs d'une institutionnalisation prolongée sur les compétences cognitives de l'enfant adopté ainsi que sur les acquis de la pensée symbolique. Malgré le fait que nous ne pouvons pas avoir de certitude avant les six ans de l'enfant, si un an ou deux ans après son arrivée l'enfant n'a toujours pas rattrapé son retard, cela devient préoccupant. Son développement moteur, son langage et son comportement seront aussi des aspects qui aideront le pédiatre à évaluer l'enfant. Si le développement ne se fait pas correctement il est important de mettre en place une équipe multidisciplinaire et en cas de doute cela ne porte pas préjudice à l'enfant si les intervenants et les parents se concentrent sur l'optimisation du potentiel de l'enfant (Chicoine et al., 2003, p. 273-274).

Le langage

La plus grande partie des enfants institutionnalisés souffrent d'un retard dans le langage expressif ainsi que dans la réception du langage. Le langage expressif est l'émission de mots. La réception du langage correspond au décodage, à la compréhension. Les causes de ces retards sont la rareté et la pauvreté des contacts. Le langage s'apprend auprès d'adultes attentifs. Lors d'une adoption internationale, il est important de parler à l'enfant dans sa future langue. La langue d'origine ne devrait être utilisée qu'en cas d'urgence. Le meilleur moyen d'apprendre une langue à un enfant est de l'exposer à celle-ci. Tous les moments sont bons pour communiquer surtout les moments intimes. De même, il est important de lui parler avec des vrais mots tout en faisant des phrases simples. Lorsque l'enfant avance en âge il est important de raconter, d'expliquer et de commenter ce qui se passe. Ainsi, plus on lui parle, plus il apprendra (Chicoine et al., 2003, p. 275-276).

Certains experts affirment que pour l'apprentissage du langage les quatre premières années de vie sont essentielles. Si un enfant adopté sort d'un long épisode de carence affective en institution, il peut présenter un retard mais il ne faut pas s'inquiéter outre mesure. La pédagogie du langage peut être renforcée avec l'aide d'un spécialiste. Les enfants adoptés peuvent avoir des problèmes de prononciation, de diction et de syntaxe. Cela peut être causé en partie par le fait que l'enfant a été trop longtemps nourri au biberon et jamais à la cuillère ce qui fait que l'enfant aura des difficultés à projeter sa langue à l'avant. Cette difficulté complique l'élaboration d'un langage intelligible. Les enfants sont capables d'apprendre rapidement et facilement une langue dans la mesure où ils possèdent déjà une langue de base (Chicoine et al., 2003, p. 277-279).

L'affectif et le social

Les acquis et les difficultés affectives de l'enfant doivent être relativisés en fonction de son développement cognitif et moteur. Comme vu plus tôt les capacités affectives et sociales de l'enfant sont en étroite relation avec son lien d'attachement. En effet, l'attachement influencera les relations de l'enfant avec l'adulte qui en prend soin, mais aussi toutes les autres relations sociales ou significatives futures de l'enfant. Lorsqu'un enfant est bien dans ses relations affectives il va développer le goût de l'apprentissage et de l'interaction saine avec les autres. Les attentes réalistes des parents adoptant face aux compétences socio-affectives de leur enfant sont un facteur de résilience (Chicoine et al., 2003, p. 280-284).

Le roman familial

L'enfant adopté devra résoudre son roman familial pour avoir un sentiment de savoir d'où il vient et où il va ainsi que pour avoir un sentiment d'appartenance. La plupart des enfants passent tout de même par une étape où ils s'imaginent que leur vraie famille est ailleurs qu'elle est parfaite et merveilleuse. Cette étape est normale, cependant un enfant adopté a de vraies raisons de croire qu'il a une autre famille ailleurs. C'est pourquoi son fantasme n'en est pas un, c'est une réalité. Cette réalité sera par contre souvent un terrain propice aux fantasmes, par exemple, est-ce que les gens qui vivent ailleurs auraient été meilleurs que mes parents ? L'enfant se retrouve aussi un peu bloqué avec les informations qu'il a, doit-il garder les belles, effacer les mauvaises et inventer celles qui manquent ? De plus, parfois avec les histoires entendues d'enfants arrachés à leur famille puis vendus, l'enfant adopté peut se sentir perdu. Il peut ne plus savoir qui est bon et qui est méchant. Entre la fantaisie, la réalité et les émotions liées au conflit de loyauté, l'enfant adopté peut avoir des difficultés avant de construire un roman familial satisfaisant (Chicoine et al., 2003, p. 285-286).

1.3.7 Encadrement du groupe d'enfants face à l'enfant adopté

En structure d'accueil, les enfants se transmettent facilement les maladies, par le contact direct, par des objets contaminés ou par voie aérienne. Selon Jean-François Chicoine, Patricia Germain et Johanne Lemieux (2003, p. 416), un enfant qui se remet à peine de sa malnutrition ou d'autres maladies acquises dans son pays d'origine, peut offrir quelques maladies aux enfants accueillis. Les auteurs conseillent aux parents d'attendre six mois avant de mettre les enfants en structure d'accueil pour que les maladies diagnostiquées lors de l'examen d'arrivée se soient calmées. De plus, durant cette période un enfant sous-alimenté aura le temps de reprendre du poids. Selon l'âge de l'enfant il se pourrait qu'il morde les autres, c'est pourquoi les auteurs recommandent de faire un test d'hépatite B avant de mettre l'enfant en garderie. De plus, il est important de tenir compte du rythme de l'enfant adopté sans prendre en compte de son âge biologique afin qu'il puisse vivre les expériences qu'il n'a pas pu effectuer quand il était tout petit. Les équipes éducatives peuvent-elles répondre à ce besoin spécifique de l'enfant adopté malgré les contraintes que demande l'encadrement d'un groupe d'enfant ? (Le Run et al., 2006, p. 155).

1.4 Cadre d'analyse

1.4.1 Terrain de recherche et échantillons retenus

Terrain théorique

Avant de commencer à rédiger mon travail de mémoire, j'ai commencé par rechercher des livres en lien avec l'adoption. J'ai aussi puisé dans le répertoire des familles d'accueil car certains points sont similaires. Certains de mes livres proviennent de la bibliothèque de l'école d'autres de la bibliographie pour les postulants parents adoptifs du canton de Vaud et d'autres proviennent directement de bibliothèque personnelle de parents adoptifs. J'avoue être prudente lorsque j'utilise des sites internet, je sais que le net peut contenir autant d'informations certifiées et intéressantes que d'informations créées de toute pièce. C'est

pourquoi dans le cadre de ma recherche je n'ai utilisé que des sites officiels afin d'être certaine de la qualité de l'information.

Terrain empirique

Pour effectuer ma recherche empirique j'ai interrogé deux professionnelles de l'enfance travaillant en structure d'accueil et s'occupant d'enfants de moins de quatre ans. Ces personnes m'ont donné un point de vue pratique sur l'adoption. De plus, comme peu d'informations se trouvaient dans la littérature elles ont pu compléter ma recherche théorique. J'ajouterai que les entretiens ont soulevé d'autres questions chez moi qui m'ont permis d'aller plus loin dans la réflexion. J'ai choisi deux structures en Valais dont une se trouve dans une vallée et l'autre en ville afin d'avoir deux populations accueillies différentes.

1.4.2 Méthode de recherche

J'ai travaillé par étape, en commençant par me renseigner le plus possible grâce à des recherches littéraires. Pour ce faire, j'ai fait fonctionner mon réseau personnel afin de demander à une assistante sociale du SPJ de m'envoyer une bibliographie adaptée au thème de l'adoption. J'ai aussi utilisé les réseaux de la bibliothèque RERO afin de me fournir en ouvrages. Je me suis aussi renseignée sur le site officiel de l'Etat du Valais, de la Confédération et sur le site officiel de la conférence de la Haye espace adoption car je suis certaine de leur sérieux et de l'exactitude de leurs contenus.

Ces recherches m'ont permis d'avoir une bonne base pour pouvoir créer mon canevas d'entretien. Le canevas m'a servi à cadrer les entretiens et à cibler mes questions sur le sujet qui m'intéresse. Néanmoins, j'ai posé les questions sans utiliser forcément la formulation exacte que j'avais prévue, en m'adaptant aux réactions et aux dires des professionnels. J'ai choisi de mener les entretiens en utilisant une méthode semi-directive afin de poser les questions qui m'intéressaient sans pour autant restreindre les informations reçues. De plus, ce choix de l'entretien semi-directif, en face à face, m'a permis de demander plus d'informations lorsque je n'avais pas tout compris. De plus, il m'a permis de poser d'autres questions lorsque le professionnel m'apportait des éléments auxquels je n'avais pas pensé.

1.4.3 Méthode de recueil de données et résultats de l'enquête

J'ai beaucoup lu lors de mes recherches théoriques. Parmi ces lectures, j'ai trié les chapitres qui m'étaient utiles ou qui contenaient des informations pour la suite de mon travail. En parallèle j'ai créé un tableau pour chaque livre avec quelques informations et la page qui y fait référence. Un exemple de tableau pour un ouvrage se trouve en annexe I. Ce tableau m'a aidée à classer les éléments selon les thèmes et à récolter les informations que je trouvais importantes. Il m'a servi aussi de résumé de mes lectures me permettant plus tard de retrouver rapidement une information.

Comme dit plus haut, cette littérature m'a aidée à l'élaboration de mon canevas d'entretien, qui se situe dans l'annexe II. Les entretiens m'ont permis de mieux comprendre la prise en charge des enfants adoptés en structure d'accueil étant donné que très peu de livres parlent spécifiquement de l'adoption en structure d'accueil. Il existe beaucoup d'ouvrages pour les parents d'enfants adoptés ou sur les familles d'accueil. Par contre dans ces ouvrages souvent une unique page parle de l'accueil en structure et cela de façon très succincte, s'adressant aux parents et non aux professionnels. Pour faire le lien entre ma théorie et mon terrain professionnel, les entretiens m'ont été très utiles.

J'ai enregistré et retranscrit les entretiens. Un aperçu du deuxième entretien se trouve dans l'annexe III. Ensuite, j'ai numéroté les lignes des entretiens retranscrits, puis j'ai utilisé un système de couleur pour chaque citation utilisée. En effet, lorsque je relisais l'entretien et que je trouvais un fait intéressant qui était en rapport avec mon terrain de recherche, j'ai

surligné la citation. Ensuite, j'ai classé citation après citation dans le chapitre qui lui correspondait dans le développement. Les numéros de lignes m'ont aidée à les retrouver facilement dans le document. Puis j'ai utilisé une couleur spécifique pour me rappeler que la citation avait déjà été utilisée et ainsi éviter de les réutiliser.

Lors des entretiens une phrase d'une EDE m'a marquée : « *nous on accueille les enfants chacun de la même manière après euh la chose là, très importante c'est qu'il faut qu'il ait ce lien d'attachement qu'il soit fait avec les parents* ». Entre ma théorie et cette remarque j'ai compris que le lien d'attachement était un aspect central de la prise en charge d'un enfant adopté. C'est pourquoi dans ce travail une grande partie de ma présentation théorique porte sur ce concept.

Rapport-Gratuit.com

2 Développement

2.1 Introduction au traitement des données

Pour réaliser mes entretiens, j'ai commencé par mettre en ordre les questions soulevées lors de mes lectures afin de bien définir le plan de l'entretien. Lors des entretiens, après avoir présenté les objectifs de mon travail, j'ai commencé par interroger la vie professionnelle de la personne puis j'ai continué sur l'adoption. Pour cela j'ai questionné sur les informations reçues puis sur l'accueil de l'enfant. Ensuite j'ai poursuivi sur le développement, sur les problèmes ainsi que sur l'observation de l'enfant adopté. Puis je leur ai soumis des approches théoriques afin d'avoir leur avis sur ces sujets. Après cela j'ai voulu vérifier si l'enfant adopté ou le groupe d'enfants posait des questions au sujet de l'adoption. Une fois que le thème du groupe était abordé, je me suis renseignée sur la préparation de ce dernier. J'ai évoqué l'idée d'utiliser pour les enfants des livres sur l'adoption. Puis j'ai posé la question sur le fait d'organiser une animation avec les enfants ou les professionnels sur le thème de l'adoption. Pour finir mes questions, j'ai interrogé les professionnels sur la possibilité de mobiliser des personnes ressources en cas de difficultés. A la fin, j'ai laissé aussi la possibilité à la personne interrogée de rajouter un propos.

J'ai retenu comme méthode celle de l'entretien semi-directif. En effet, grâce à celui-ci j'ai pu poser des questions sur les thèmes qui m'intéressaient, sans pour autant brider les informations que le professionnel de l'enfance pouvait m'apporter. J'ai, durant l'entretien, pris des notes afin d'être certaine de ne pas oublier les éléments importants. De plus, j'ai choisi d'enregistrer la conversation afin d'avoir les propos exacts et de pouvoir rechercher une information importante qui m'aurait échappé. Par la suite, grâce à cet enregistrement j'ai mis par écrit le contenu de ces entretiens afin d'avoir accès intégralement aux informations. Puis j'ai comparé les réponses avec les informations obtenues lors de mes recherches théoriques. Tout cela m'a apporté de nouvelles pistes de réflexion. J'ai pu compléter ma recherche concernant le groupe d'enfants face à l'enfant adopté car peu d'éléments théoriques abordent ce sujet.

Dans cette présentation des données recueillies je vais commencer par parler de l'adoption. Puis j'évoquerai le soutien de l'enfant adopté en structure. Troisièmement, j'aborderai le lien d'attachement. Quatrièmement je traiterai des besoins spécifiques de l'enfant adopté. Ensuite, je présenterai le développement de l'enfant adopté avec ses spécificités. Pour finir, j'évoquerai le thème de l'encadrement du groupe d'enfants face à l'enfant adopté.

2.2 Présentation des données

2.2.1 Adoption

Lors de ma recherche théorique j'ai découvert que l'adoption internationale avait diminué de soixante-huit pour cent en vingt ans (Office fédérale de la statistique, 2016). Les praticiens du terrain m'ont confirmé aussi cette baisse en me parlant du nombre de situations d'enfants adoptés de moins de quatre ans rencontrés en structure d'accueil. En effet, la première professionnelle de l'enfance que j'appelle dans le cadre de ce travail P1 m'a dit qu'elle avait rencontré une seule situation alors qu'elle débutait sa quatrième année travail. Quant à la deuxième, éducatrice de l'enfance que j'appelle dans le cadre de ce travail P2, elle m'a confirmé que sur sept ans de travail elle n'avait rencontré que deux enfants adoptés : « *sur sept ans. J'en ai eu un il y a deux ou trois ans et on a une en ce moment.* » Par ailleurs lors de ma question concernant l'idée de réaliser une animation avec les professionnels ou les enfants sur l'adoption, P1, m'a affirmé qu'elle n'y avait jamais pensé : « *Non, mais non ben du coup non parce que c'est on a on a jamais eu d'enfants adoptés ici. Du coup on a pas vraiment, on a pas pensé à...* ». P2 argumente dans le même sens :

« on n'en a jamais pensé en fait, la question s'est pas posée au sein de l'équipe éducative. Je pense qu'on a..., en tout cas chez les grands on travaille plus sur la socialisation les uns avec les autres que sur cette problématique entre guillemet hein. »

Cette information ainsi que le nombre d'adoptions diminuant m'ont questionnée. En effet, l'accueil de l'enfant adopté devenant de plus en plus rare, les professionnels de l'enfance auront peut-être de moins en moins d'informations ou d'intérêt pour cette thématique.

J'ai souligné dans le cadre théorique qu'il est important de connaître le contexte historique de l'enfant car chaque adoption est différente et le passé influence la relation de l'enfant avec ses futurs parents (Le Run et al., 2006, p.137-139). Je me suis demandée si pour accompagner au mieux l'enfant et son parent les professionnels étaient au courant de la situation adoptive de l'enfant. Suite à ma question P1 m'a affirmé que *« ... oui elle a dit, la maman nous a dit euuh qu'elle l'a adopté. »* Mais lorsque j'ai demandé si une partie de l'histoire de l'adoption avait été explicitée la réponse a été négative. A la même question P2, a eu comme affirmation que l'équipe éducative était informée mais que cela n'était pas spécifiquement lié à l'adoption. En effet, tous les enfants ont droit au même protocole :

« on nous dit que c'est un enfant qui a été adopté on nous dit, on nous informe en fait de la situation mais c'est pas dû qu'aux enfants adoptés en fait. Euuh, notre directrice elle reçoit chaque parent, elle demande les spécificités de chacun des enfants et puis euuh oui c'est vraiment le même protocole pour chacun des enfants qu'ils soient adoptés ou pas adoptés. ».

2.2.2 Soutien de l'enfant adopté

Durant mon travail je me suis rendue compte que sur le plan psycho-affectif, l'enfant adopté a besoin que son entourage l'aide à accepter la vérité quant à l'origine de son adoption : la perte, l'abandon qui est au début de tout. Il aura aussi besoin d'être rassuré sur cet abandon. Cela peut se faire en mentionnant à l'enfant qu'il n'a pas de défaut particulier. Il aura besoin d'exprimer tout ce qu'il ressent au sujet de son adoption sans contrainte. Comme il existe des livres sur l'adoption adaptés aux différents âges des enfants, je me suis donc posée la question de savoir si ces livres étaient utilisés dans les structures d'accueil. P1 m'a répondu qu'elle pense qu'il n'y en a pas. De plus, même si la structure en possédait un son utilisation serait ponctuelle :

« Je pense que euuh comme tous les autres livres qui sont explicatifs sur certaines choses, je pense que je donnerais euuh à un moment donné. Typiquement ben si un jour il y a un enfant qui me pose des questions sur l'adoption. Ben là à ce moment-là je sortirais ce livre »

L'utilisation de livres sur l'adoption en structure d'accueil pourrait aussi aider les enfants à construire leur roman familial. En effet, parfois avec les histoires entendues d'enfants arrachés à leur famille puis vendus, l'enfant adopté peut se sentir perdu lors de la création de son roman familial. Il peut ne plus savoir qui est bon et qui est méchant. Entre la fantaisie, la réalité et les émotions liées au conflit de loyauté, l'enfant adopté peut avoir des difficultés pour pouvoir construire un roman familial satisfaisant (Chicoine et al., 2003, p. 285-286, 411). Lorsque je me suis renseignée auprès de P2 pour savoir si la structure possédait des livres sur l'adoption pour les enfants elle m'a répondu que : *« on n'a pas de livre qui traite de l'adoption, on a plutôt des livres qui touchent les problématiques directes aux groupes d'enfants comme le sommeil, l'alimentation, les cauchemars euuh être bien avec les autres... »* Le fait de parler de l'adoption, de la démarche, du fonctionnement peut aider

l'enfant à comprendre et à construire un roman familial satisfaisant (Eldridge, 2006, p. 158). Je me demande donc pourquoi ne pas passer par la lecture pour aider l'enfant alors que vraisemblablement les livres sont utilisés pour d'autres thématiques ?

Pour mieux comprendre les spécificités du développement des enfants adoptés je me suis interrogée sur la manière dont les enfants sont observés en structure d'accueil. La structure de P1 n'a pas de grille avec des critères définis pour l'observation. L'équipe éducative se sert d'un classeur d'observations à l'intégration où les comportements de l'enfant sont transcrits. L'équipe éducative de P2 a mis en place une grille d'observation avec des critères bien définis qui traitent de : « ... *c'est une grille qui est spécifique où on parle de comment l'enfant est avec les autres, de comment l'enfant est avec les éducatrices comment l'enfant est en général et puis les spécificités aux niveaux de la sieste, des repas...* » cette grille est remplie individuellement par chaque professionnel puis ceux-ci remettent en commun leurs observations. Je me suis demandée si lors de l'observation d'un enfant adopté, l'équipe éducative était plus attentive à certains critères. La réponse a été qu'il n'y avait pas forcément de critère à regarder plus spécifiquement. Cependant, l'équipe va discuter en commun s'il y a des soucis puis elle pourra lors d'une réunion avec le parent adoptif exprimer son inquiétude. La théorie de Deborah Gray (2007, p. 199) déclare que lorsque les parents adoptifs doivent utiliser un système de garde d'enfants ils feraient mieux de demander à une même personne de venir chez eux. Suite à cela je me suis aussi posée la question suivante : est-ce que les structures d'accueil utilisent un système de référent spécifique pour chaque enfant. Si tel était le cas le besoin d'avoir une même personne pour s'occuper de l'enfant adopté serait en partie comblé. Cependant les réponses de P1 et de P2 ont été qu'aucune des deux structures n'utilisent un système de référent spécifique.

Dans mon chapitre sur l'attachement, j'ai soulevé un propos de Deborah Gray (2007, p. 191-200). Elle souligne qu'au début pour aider à créer un lien d'attachement entre l'enfant et les parents il faut être affectivement disponible et rester proche du bébé. Elle demande d'éviter si possible de le quitter la nuit ou de le mettre en garderie pendant de trop longues périodes. Dans une situation expliquée par P2, l'inquiétude portait sur le fait que pour l'enfant adopté il était difficile d'avoir de longues journées et que peut-être il aurait dû rester un peu plus de temps chez lui pour pouvoir construire encore un peu plus ce lien d'attachement. Les professionnels ont pu faire part de leur inquiétude au parent mais P2 a clairement expliqué que le choix final ne leur revenait bien évidemment pas et qu'ils n'avaient pas d'influence sur la décision des parents. Voici ces mots exacts :

« qu'il avait peut-être des trop longues journées et qu'il aurait dû passer un petit peu plus de temps à la maison mais après ça c'est pas notre choix, nous on n'a aucune influence là-dessus. C'est le parent qui choisit c'est pas nous qui pouvons choisir pour lui. »

2.2.3 Lien d'attachement

Lorsque j'ai posé la question à P2 si l'équipe éducative mettait en place des mesures particulières pour accueillir l'enfant adopté, sa réponse a été directement axée sur le lien d'attachement. En effet elle m'a dit que : « *nous on accueille les enfants chacun de la même manière après euhh la chose là, très importante c'est qu'il faut qu'il ait ce lien d'attachement qu'il soit fait avec les parents* » Elle a rajouté l'importance du sentiment de sécurité avec les parents en premier lieu puis avec les professionnels. Elle affirme que :

« ... on doit gagner leur confiance et puis on doit les sécuriser beaucoup. On doit leur dire qu'ils sont bien ici, que leurs parents savent, leurs parents adoptifs savent qu'ils sont ici, que c'est pour leur bien, on doit on doit verbaliser, ... »

En effet, Nicole et Antoine Guédeney (2009, p. 96) soulèvent qu'une fois que l'enfant a construit une première relation d'attachement, des relations d'attachement subsidiaire pourront se former afin de consoler l'enfant lorsque sa figure d'attachement principale n'est pas présente. Les éducateurs de l'enfance peuvent former ces figures d'attachement subsidiaire secondaire. De plus, le fait de verbaliser aide l'enfant adopté à intégrer le fait que les parents reviennent toujours chercher les enfants, surtout lorsque celui-ci est plus âgé. Dans ce cas-là les mots clairs sont utiles comme le fait P2 (Gray, 2007, p. 191-200).

J'explique plus bas dans mon développement que P1 ignore depuis combien de temps l'enfant est en Suisse avant son intégration dans la structure d'accueil. Cette question je l'ai posée car les éléments théoriques conseillent aux parents de garder six mois l'enfant à la maison avant de le mettre à la garderie (Chicoine et al., 2003, p. 415). De plus, cette question permettrait de savoir où théoriquement en est l'enfant dans la création du lien d'attachement même si chaque situation est unique. En effet, pour un enfant avec un développement dit « normal » c'est entre trois et six mois que le lien d'attachement se crée. Même si le processus commence avant c'est durant cette période que la figure particulière deviendra une figure d'attachement. Ce processus dure donc environ trois mois (Guédeney & Guédeney, 2009, p. 98). P2 a pu me dire que le premier enfant adopté qu'elle a accueilli est resté plus ou moins un mois et demi à la maison avant de venir en structure d'accueil, en effet : « ... le premier des enfants qu'on a gardé, il me semble qu'il est arrivé à la mi-septembre début octobre quelque chose comme ça et vers la mi-novembre il a été placé ici en structure d'accueil » Quant au deuxième enfant, il a fait trois ou quatre mois à la maison avant de venir, même si P2 n'était pas totalement certaine de ses dires.

Pour la création du lien d'attachement P1 exprime qu'un mois n'est pas suffisamment long. Elle pense plus adapté de garder l'enfant à la maison durant trois à quatre mois ce qui rejoint la théorie d'Antoine et Nicole Guédeney. Ces propos sont soutenus par le fait que : « on a rencontré euuh des petits soucis avec le petit garçon qui était resté très peu à la maison euuh avant de revenir en structure d'accueil. Et puis pour lui ça avait été très difficile de l'intégrer en crèche. » En effet P2 ajoute que si la confiance à la maison n'est pas tout à fait établie, lorsque l'enfant est placé en structure d'accueil cela peut être compliqué pour lui et qu'il va le manifester. En effet pour P2 :

« ... peut-être le temps d'adaptation est différent. Parce que la confiance à la maison elle est peut-être pas, le lien d'attachement il est peut-être pas encore ok, pas tout à fait ok lorsqu'on les place en crèche donc l'enfant sera peut-être un petit peu plus craintif on va dire ou peut-être il manifestera plus par des pleurs mais euuh à part ça non, j'ai pas vu de changement »

Elle rajoute que tous les parents ne peuvent pas se permettre de ne pas travailler sur une trop grande période pour des raisons financières.

P2 m'explique aussi qu'en structure d'accueil les enfants apprennent à communiquer et à exprimer leurs émotions :

« comme ils communiquent ils peuvent plus vite nous expliquer les choses, un moyen, un trotteur ou un bébé de la nurserie ben à part pleurer ceux qui n'ont pas la parole ben c'est un petit peu plus difficile de démontrer mais euuh parfois c'est on travaille aussi beaucoup là-dessus, sur les émotions avec les enfants car c'est un petit peu confus pour euuh, la joie, la tristesse, la colère. Bon bien sûr les 4 émotions de base on va pas partir dans toutes les émotions possibles car sinon on s'en sortirait pas. ... Mais euuh on leur apprend à exprimer, ... »

Dans la théorie sur le lien d'attachement, on découvre que la quatrième phase de la création de ce lien passe par les capacités cognitives grandissantes de l'enfant entre trois et quatre

ans. En effet, ces nouvelles capacités lui permettront de parler des conditions de séparation et des retrouvailles avec ses figures d'attachement. Ainsi l'enfant et les parents vont ensemble pouvoir adapter leur comportement et leurs intentions grâce à la reconnaissance de leurs états émotionnels respectifs (Guédeney & Guédeney, 2009, p.100). Par son travail l'équipe éducative de P2 favorise la création du lien en fournissant à l'enfant des moyens de communiquer et de comprendre ce qu'il vit. Cependant ce travail n'est pas fait uniquement avec les enfants adoptés, en effet P2 a affirmé que « *c'est pas spécifié pour l'enfant adopté* ».

2.2.4 Besoins spécifiques de l'enfant adopté

« *... on en a discuté après justement, on en a pas fait de différence, vu que ça se passait très bien. En tout cas avec la fille là, nous on a rien mis en place de différent dans notre coin.* » Cette réponse m'a été donnée par P1 lorsque j'ai demandé si l'équipe éducative avait mis en place des mesures particulières lors de l'accueil de l'enfant adopté. P2 a aussi confirmé ces dires : « *Donc euuh, nous on met rien en place, on accueille chaque enfant de la même manière.* » Je remarque ainsi que les professionnels ne mettent rien en place de particulier pour l'enfant adopté qui arrive en structure d'accueil.

Cependant j'ai souligné dans la théorie qu'un des besoins spécifiques de l'enfant sera d'identifier les différentes séparations du quotidien avec ses parents adoptifs sans pour autant penser chaque fois à un abandon (Eldridge, 2006, p. 157). Je me suis donc intéressée à la période de l'intégration de l'enfant adopté. J'ai donc posé la question sur la mise en place de l'intégration, P2 m'a expliqué les étapes de l'intégration en soulignant néanmoins que l'équipe « *se garde le droit si l'intégration est difficile de rallonger ce temps d'adaptation* ». Cependant la réponse a été négative lorsque j'ai demandé si ce droit a été utilisé pour les enfants adoptés accueillis dans sa structure : « *on a pas dû le faire pour les deux enfants* », P2 soulève néanmoins que c'était difficile pour un des enfants adoptés :

« *... pour lui ça avait été très difficile de l'intégrer en crèche. Parce qu'il s'est, il s'est retrouvé dans euuh un milieu qui correspondait un petit peu à ce qu'il avait vécu avant. Et puis euuh ben pour lui c'était difficile, il pleurait beaucoup, il testait beaucoup* ».

Pour répondre au besoin de cet enfant adopté à ce moment-là, P2 m'a dit qu'ils avaient agi de cette manière : « *... on rend attentif le parent sur des trop longues journées, ou on peut rendre attentif le parent sur le haut pourcentage et la difficulté qu'il traverse euuh à la crèche l'enfant avec les autres.* » J'ai alors demandé si cette prise en charge concernait spécifiquement les enfants adoptés. La réponse de P2 a été négative :

« *Même pas plus spécifiquement, parce que si on a des difficultés avec un autre enfant qui n'est pas adopté la démarche sera la même, on leur dira qu'il a des longues journées que c'est difficile pour lui puisqu'il a du mal à gérer.* »

P1 souligne que la vie en garderie a été plus difficile pour la maman que pour l'enfant. En effet elle déclare que l'enfant :

« *... était bien intégrée dans le sens elle jouait, ça faisait pas longtemps qu'elle était là, elle était bien intégrée euuh en tout cas avec nous. Et puis après elle jouait avec les enfants, mais vu le temps qu'elle est restée ici, mais elle n'a pas vraiment eu le temps de se faire des amis tu vois. Alors elle était un peu avec tout le monde mais ça se passait très bien. C'était la maman surtout que euuh. ... C'était dur de la laisser et de partir à la maison.* »

Dans le chapitre sur le lien d'attachement P2 a souligné qu'il était important de gagner la confiance des enfants adoptés et de beaucoup les sécuriser. Cependant lorsque j'ai demandé si ce lien de confiance était un besoin spécifiquement lié à l'enfant adopté la réponse de P2 a été que non. La formation du lien de confiance ne change pas si l'enfant est adopté ou non, un enfant qui arrive en structure d'accueil doit aussi construire un lien de confiance avec les professionnels. P2 pense que : « ... la démarche comme je disais avant c'est exactement la même notre travail c'est de les rassurer et puis, parce que forcément ils ne nous connaissent pas non plus, alors on doit gagner leur confiance avec chacun d'entre eux ».

Pour conclure, je dirais que le message de P1 concernant l'enfant adopté en structure d'accueil est qu'il a le droit à la même prise en charge que les autres. Cependant si l'équipe éducative observe que cet enfant a des difficultés, elle aurait été plus loin, elle aurait cherché à comprendre et à aider cet enfant en gardant en mémoire cette spécificité. En effet, les mots de P1 sont

« mais non ... on s'est vraiment pas euuh posé de questions on s'est dit on l'accueille comme un autre enfant puis je pense qu'à la longue voilà en discutant en colloque si, si il y avait eu des problèmes, ben voilà si elle se sent rejetée ou mise à l'écart ou qu'elle n'arrive pas à s'intégrer, là on se serait ben peut-être, justement, là on aurait fait des recherches sur les enfants justement adoptés, comment les accueillir, comment les intégrer, comment les suivre, là je pense que là oui on aurait fait euuh, on aurait peut-être fait un suivi, un accompagnement différent. »

2.2.5 Difficultés spécifiques liées à l'adoption

Anne Decref (2005, p. 143) souligne un problème que peut rencontrer spécifiquement un enfant adopté. En effet, parfois les caractéristiques morphologiques de l'enfant montrent à tous par un simple regard le statut d'enfant abandonné car les caractéristiques ne correspondent pas à ceux du milieu dans lequel l'enfant vit. Il devra donc au cours de sa vie savoir comment réagir aux questions délicates ou carrément racistes qu'il aura à subir si la couleur de sa peau ou si les traits de son visage sont typés. C'est pourquoi apprendre à répondre aux questions, aux réactions racistes est un besoin spécifique de l'enfant adopté. P1, pense que même si l'enfant adopté vit un peu plus mal sa situation il est important de ne pas cacher l'adoption aux autres enfants et donc d'en parler. Ces mots sont

« je veux dire peut-être qu'il y a des enfants qui vivraient peut-être plus mal enfin mal peut-être le fait d'être adopté mais euuh je pense que c'est de toute façon ça se sait et faut pas cacher aux autres enfants non plus euuh la situation »

P2 souligne que pour elle l'adoption et les origines ne sont pas des préoccupations des enfants de trois ou quatre ans. Cependant elle répondrait aux questions si l'enfant le lui demandait. En effet elle affirme que : « Mais c'est pas la préoccupation à 3 – 4 ans ils m'ont jamais demandé de là où ils venaient en fait. Mais s'ils me demandaient je leur répondrais. » Tout comme P1 elle pense que c'est important de ne pas cacher l'adoption à l'enfant : « Je pense que ça sert à rien de lui cacher de là où il vient et de son histoire ça serait lui mentir. » Donc P1 et P2 expliqueraient à l'enfant adopté s'il pose des questions. Cependant P2 soulève une autre spécificité, celle d'en parler aux parents. En effet, elle affirme que : « par contre le soir quand j'accueillerais le parent je lui dirais qu'il m'a demandé d'où il venait, ouais je lui expliquerais ce que je lui ai dit et que peut être faudrait rediscuter avec lui. » En effet, selon P2 comme l'équipe éducative ne sait pas ce qui a été expliqué à l'enfant par les parents, il est plus judicieux d'en parler simplement et de laisser les parents expliquer les détails à l'enfant. Elle affirme aussi que c'est important d'être au clair avec le parent sur ce que connaît l'enfant de son origine avant de le mettre en structure d'accueil. En effet, elle

affirme que : « ... si c'est clair avec le parent au départ on va lui répondre... » de plus elle dit que : « à l'entretien de départ, la directrice va leur demander si c'est clair pour l'enfant ou pas s'ils lui ont bien expliqué de là où il venait après je sais pas ce qui a été dit à l'enfant moi ».

Plus haut j'ai relevé le fait que chaque enfant possède une histoire différente avant son adoption. Lors d'une adoption internationale, le passé vécu par l'enfant n'est pas toujours connu. De plus, les orphelinats ne sont pas toujours adaptés aux besoins des enfants par manque de moyens et de personnel formé (Le Run et al., 2006, p.137, 154-155) (Bourgault & De la Harpe, 1989, p. 46-47). P2 souligne que ce passé inconnu peut être une difficulté de l'enfant en effet elle dit que : « ben forcément ils ont grandi entourés d'enfants dans les orphelinats euuh on sait pas comment ça se passait là-bas, mais dépend ben parfois c'est un peu plus difficile avec les autres, ... » En effet, P2 s'occupe plus spécifiquement d'enfants entre trente-six mois et quatre ans et demi. Elle explique que les relations avec les autres enfants sont durant cette période, parfois plus difficiles pour l'enfant adopté. Cependant elle ajoute que chaque enfant va passer par cette étape : « les 3-4 ans on est sur un âge ou ben les enfants on est en pleine socialisation donc forcément il va taper, il va arracher des mains, il va... Mais ça c'est nouveau le même développement pour chacun des enfants » et pour finir elle rajoute que cela fait partie du travail de l'éducateur de l'enfance de les accompagner au mieux.

Pour l'enfant adopté, une des difficultés citées lors de l'entretien avec P2 a été le passage d'un groupe à l'autre. En effet elle explique que :

« elle a beaucoup pleuré au début, elle était chez les moyens avant de venir chez les grands, mais elle a beaucoup, ça été un petit peu long au départ mais elle a des journées qui étaient de 9 heures jusqu'à 5 heures. Donc ça allait puis il lui a fallu un petit peu de temps puis après ça a convenu. »

Pour finir, P1 souligne que si des comportements d'enfants créent des questionnements aux professionnels, l'équipe éducative peut aborder ces sujets en colloque avec un psychologue du CDTEA. P2 confirme que son équipe éducative a aussi accès à une consultante du CDTEA si la problématique est trop grande. Elle dit en effet que :

« ... si la problématique est trop grande on va faire venir notre consultante du CDTEA pour nous éclairer et puis vraiment si c'est difficile la consultante du CDTEA avec l'accord des parents se rencontreront pour pouvoir mettre en place quelque chose à la maison. Mais comme je disais avant nous on peut pas interagir sur ce qui se passe à la maison »

2.2.6 Développement de l'enfant adopté

Au cours de mon entretien j'ai demandé à P1 si l'équipe éducative a vu une différence de développement chez l'enfant adopté par rapport à un autre enfant de son âge n'ayant pas le même parcours. Sa réponse a été qu'elle n'avait pas pu voir sur du long terme car l'enfant n'a fréquenté que trois semaines la structure. De plus, l'équipe éducative de P1 n'était pas au courant de la date d'arrivée de l'enfant en Suisse. Cette information peut être essentielle pour observer l'enfant avec une compréhension ajustée. Elle a pu observer cependant la manière dont l'enfant jouait et la façon dont elle s'est adaptée à son environnement. P1 affirme aussi que :

« non on a vraiment accueilli comme un autre enfant, on n'a pas fait de différence. Après je pense que si, euuh, si on l'aurait senti euuh que ça se passait mal et que ça aurait pu être en lien avec le fait qu'elle soit adoptée ... Euuh je sais pas on aurait adapté notre euuh notre suivi et notre accompagnement. Mais là on a vraiment, il n'y

avait pas de problème par rapport à cette petite. Elle était comme un autre enfant exactement la même chose du coup on pas adapté notre accompagnement. »

De par cette phrase P1 confirme que pour elle, l'enfant adopté accueilli dans la structure d'accueil n'avait pas de spécificité particulière dans son développement. Lorsque j'ai posé la même question à P2 elle m'a affirmé qu'elle n'avait pas vu de changement dans le développement de l'enfant adopté. Elle nuance son propos en précisant que le temps d'adaptation associé au lien d'attachement et à la confiance est un peu différent, thème dont j'ai parlé plus haut. En effet ses mots sont : *« peut-être le temps d'adaptation est différent. ... mais euuh à part ça non, j'ai pas vu de changement »*

J.-L. Le Run, A. Leblanc et I. Cluet (2006, p. 154-155) affirment que si un enfant adopté a été confronté à un environnement primaire difficile, pour l'aider dans son développement il faudrait lui donner des soins de types maternels, donnés généralement à des enfants bien plus jeunes. Ils ajoutent que ces soins devraient être apportés fréquemment et avec réflexion. Je me suis donc demandée si les structures d'accueil aidaient les parents dans cette tâche. La réponse de P2 a été *« on n'a rien mis en place là-dedans »*. P1 a aussi affirmé que *« on n'a pas eu de demande spécifique de la maman... »* De plus P2 a rajouté que *« alors nous on accueille des grands donc les soins pour un tout petit euuh. En plus les grands qu'on a eu ils étaient propres donc euuh, je je vois pas non »*. Ces éléments se rapprochent de la théorie citée plus haut explicitant que c'est difficile de combler le manque à cause du décalage qui existe entre le développement physique et le développement affectif de l'enfant. Par exemple, pour les adultes il peut être difficile de s'occuper d'un enfant de deux ans en nourrisson malgré le fait qu'il en est peut-être là sur le plan psychoaffectif.

2.2.7 Encadrement du groupe d'enfants face à l'enfant adopté

Dans mes objectifs de travail je me suis demandé si les enfants du groupe avaient des besoins particuliers face à l'enfant adopté. C'est pourquoi lors de mes entretiens j'ai posé la question suivante : est-ce que les enfants ont des interrogations sur la couleur de peau de l'enfant adopté si elle est différente de celle de ses parents. P1 m'a expliqué qu'à son souvenir aucune question n'a été formulée. De plus, elle rajoute que *« je ne sais pas si les enfants ont remarqué »*, en parlant d'un enfant qui était d'une autre couleur de peau que sa maman. Elle explique cette inattention par le fait que *« puis après c'est pas la première enfant noire qu'on a eu ici »*. Le lieu où est située la structure d'accueil est multiculturel dans le sens européen. La structure accueille néanmoins quelques enfants avec des origines ethniques d'autres continents. P2 a eu les mêmes propos que P1. Elle dit que dans son souvenir cela ne lui est jamais arrivé qu'un autre enfant la questionne sur l'adoption ou la différence de couleur de peau entre les parents et l'enfant. Cependant ses propos sont un peu nuancés lorsqu'elle dit que la différence de couleur de peau entre les parents et les enfants adoptés n'était pas flagrante. Elle relève aussi le mélange des cultures présent dans la structure. En effet elle affirme que :

« ... non c'est jamais arrivé. Euuh, j'en ai pas le souvenir en tout cas. Après les enfants entre eux, ici on accueille des enfants euuh de toutes les cultures donc euuh ils sont déjà habitués à avoir un mélange de cultures je dirais, de nationalités donc voilà ça ça aide. Mais après l'enfant j'ai pas le souvenir qu'ils m'aient demandé pourquoi maman est pas de la même couleur... »

Je me demande donc si le fait d'avoir des structures d'accueil multiculturelles aide les enfants adoptés à s'intégrer plus facilement ?

Comme vu plus haut, je me suis inquiétée de savoir si le groupe d'enfants avait posé des questions sur l'adoption ou sur l'enfant adopté. La réponse de P1 a été négative. Néanmoins

je lui ai demandé quelle aurait été sa réaction si la question avait été posée. Je me suis demandée effectivement si l'adoption n'était pas quelque chose d'intime qui devrait rester dans le cadre familial, comme par exemple, le divorce. En effet, l'équipe éducative n'explique pas forcément aux autres enfants que les parents de tel camarade divorcent. P1 aurait répondu aux questions des enfants car « ... *le truc c'est que c'est comme ça et puis c'est pas c'est pas quelque chose de mal je veux dire donc pourquoi, pourquoi ne pas dire aux autres enfants* » Elle aurait cependant fait des ajustements dans ces explications selon l'âge des enfants et selon leur capacité de compréhension en lien avec leur développement personnel :

« ...après ça dépend, ça dépend qui m'aurait demandé ça aussi je pense. Des enfants je peux expliquer plus euuh Certains enfants tu pourrais dire plus facilement elle comprendrait peut être plus facilement ... par rapport à l'âge ouais, même par rapport à certains enfants de même âge ».

J'ai aussi interrogée P2 sur la préparation du groupe d'enfants avant l'arrivée d'un enfant adopté dans la structure en parlant de l'adoption. P2 m'a affirmé que non. Par ailleurs elle pense que cette démarche devrait plutôt se faire par les parents et que le plus important c'est que chaque enfant se sente bien dans le groupe. En effet elle pense que la démarche d'information :

« ... est plutôt au niveau des parents qui adoptent nous ici on accueille chacun des enfants individuellement je dirais. Puis après on fait en sorte que, de se sentir bien dans le groupe mais on n'a pas, on n'a pas forcément, on discute pas forcément de l'adoption avec les autres en fait. ».

Cependant elle rajoute qu'elle s'adapte beaucoup aux besoins du groupe d'enfants : « *On s'adapte beaucoup au groupe d'enfants après je dis si un enfant nous pose des questions on va lui répondre hein on va pas le laisser seul avec ses interrogations.* ».

Dans le recueil de données dans le point Encadrement du groupe d'enfants face à l'enfant adopté, j'ai soulevé la théorie expliquant l'importance de tenir compte du rythme de l'enfant adopté sans prendre en compte son âge biologique. Je me suis aussi demandée si les équipes éducatives pouvaient répondre à ce besoin spécifique malgré les contraintes que demande l'encadrement d'un groupe d'enfants. P2 a répondu à cette question en expliquant le fonctionnement de sa structure. En effet, elle ne met pas en place un encadrement spécifique pour l'enfant adopté. Cependant l'équipe éducative propose aux enfants des activités diversifiées chaque jour. Le mercredi par contre, vu que l'organisation globale de la structure le permet, le groupe des plus grands rend visite aux plus petits, car les groupes sont moins nombreux. Ainsi cette organisation peut permettre à l'enfant adopté de vivre des expériences en découvrant des jeux, des livres, des activités réfléchis pour des plus jeunes. En effet, P2 affirme que les activités prévues sont :

« ... exactement les mêmes pour chaque enfant et on va voir par rapport à leur comportement du jour mais c'est au niveau du groupe de nouveau, c'est pas spécifiquement pour l'enfant adopté et régulièrement moi le mercredi j'ai des petits groupes alors je viens volontiers jouer chez les moyens. Avec les plus petits donc les jeux sont complètement différents ça sera des jeux qu'on a pas chez les grands et puis euuh les grands aiment bien de temps à autre venir redécouvrir l'espace des moyens. Mais on peut pas le faire tous les jours de nouveau puisque les moyens quand ils ont leur groupe de 14 et nous quand on a notre groupe de 18 c'est un petit peu difficile de pouvoir changer d'endroit. Donc on peut adapter ce temps mais par rapport au nombre d'enfants, après c'est la réalité du terrain donc on peut pas toujours faire comme on en a envie. »

Lorsque les difficultés organisationnelles ne permettent pas de se mélanger aux plus petits, elle explique quand même que l'enfant aurait une possibilité de vivre ces expériences : *« Mais après ça arrive aussi que parfois qu'on vient chercher des jeux ici ou qu'un enfant il me dit j'ai envie de ça et puis je peux venir chercher ici [chez les moyens] pour leur proposer ».*

Pour conclure P2 transmet que chaque enfant est accueilli individuellement et l'équipe éducative n'a pas une manière spécifique de prise en charge de l'enfant adopté. Elle a aussi comme message récurrent que le champ d'action de l'éducateur de l'enfance est limité au terrain professionnel et non sur ce qui se passe à la maison. Elle rajoute tout de même que : *« ... on peut écouter ce que disent les parents, les difficultés des parents mais on peut rien changer en fait, on peut les aiguiller, on peut les conseiller »* Cette attitude du professionnel ne correspond cependant pas seulement à la thématique de l'adoption. En effet elle rajoute que :

« des fois c'est des problématiques sur le sommeil, des fois c'est sur le repas des fois c'est sur le comportement puis si c'est trop difficile pour les parents ben on va les aiguiller directement au CDTEA et puis si c'est trop difficile pour nous on va faire venir le CDTEA ici pour qu'il nous aiguille sur notre manière de fonctionner. »

D'ailleurs P2 termine notre entretien en rajoutant que *« s'il y a un problème on va faire des démarches ça c'est sûr mais si on n'en a pas. Ben voilà. On va pas chercher le problème où il n'y en a pas. »*. Ces propos rejoignent ceux de P1.

3 Conclusion

3.1 Résumé et synthèse des données traitées

Je suis parvenue à la conclusion que l'enfant adopté est pris en charge de manière similaire aux autres enfants par les professionnels de l'enfance. Cependant il est possible de mettre en place une prise en charge spécifique en cas de difficultés. En effet, dans le chapitre sur l'adoption j'ai relevé que le nombre d'adoptions diminue et que peu d'enfants adoptés sont accueillis en structure. De plus, les professionnels n'ont pas pensé à créer des animations autour de cette thématique. Pour finir ce chapitre, nous remarquons que peu d'informations sont transmises à l'équipe éducative lors de l'accueil de l'enfant, mis à part le fait qu'il a été adopté et le nombre de mois qu'il a passé en Suisse.

Dans le chapitre sur le soutien de l'enfant adopté, j'ai mentionné que les livres jeunesse sur la thématique de l'adoption n'étaient pas utilisés en structure. Dans ce chapitre j'ai aussi découvert que la manière d'observer l'enfant adopté était la même que celle utilisée pour observer chaque enfant et que les professionnels n'étaient pas plus spécifiquement attentifs à certains critères lors de leurs observations. Pour finir ce chapitre j'ai souligné que le rôle du professionnel de l'enfance était parfois de rendre attentif le parent sur un trop haut pourcentage de fréquentation de l'enfant adopté ou non en structure d'accueil, surtout si ce haut pourcentage ne favorisait pas le développement de l'enfant.

Dans le troisième chapitre sur le lien d'attachement, j'ai dégagé comme information que l'équipe éducative ne mettait pas en place de mesures particulières lors de l'accueil d'un enfant adopté. Cependant il est important pour l'enfant que le lien d'attachement soit créé avec le parent ce qui permettra de créer un lien de confiance avec les professionnels. Puis j'ai relevé les propos des professionnels qui affirment qu'il faut un certain temps pour créer un lien d'attachement entre les parents et l'enfant et que c'est donc plus pertinent pour l'enfant adopté de rester trois ou quatre mois à la maison avant d'être accueilli en structure. Pour finir ce chapitre, j'ai cité la capacité à communiquer et à exprimer les émotions, capacité exercée par les professionnels avec tous les enfants. Celle-ci aide l'enfant adopté à créer un lien d'attachement sécuritaire.

Puis j'ai abordé le thème des besoins spécifiques de l'enfant adopté. J'ai relevé que les professionnels ne mettaient pas en place de mesures particulières lors de l'accueil en structure d'un enfant adopté. Puis j'ai retenu que lors d'une intégration les professionnels avaient la possibilité de prolonger le temps d'adaptation, mais qu'ils ne l'ont pas utilisée pour les enfants adoptés. Cependant comme soulevé plus haut dans le chapitre sur le soutien de l'enfant adopté, les professionnels se gardent le droit d'informer les parents sur le trop haut pourcentage de présence de l'enfant en structure. J'ai relevé aussi grâce aux professionnels que la création d'un lien de confiance entre l'enfant et la personne qui s'occupe de lui n'était pas spécifique à l'enfant adopté et que ce lien devait être créé pour chaque enfant. Je résumerai en reprenant les dires de P1 qui affirme que chaque enfant a le droit à la même prise en charge et si l'enfant a des difficultés c'est là que l'équipe met en place un accompagnement différent.

Dans le quatrième chapitre sur les difficultés spécifiques liées à l'adoption, j'ai retenu le fait que les enfants de zéro à quatre ans se préoccupent peu de la couleur de peau et de l'origine des autres et qu'il est important de répondre aux enfants, s'ils ont des questions. J'ai pu relever aussi le devoir du professionnel d'informer les parents le soir lorsque des questions sur ce sujet ont été posées. Une des difficultés est que les relations avec les autres enfants sont parfois un peu difficiles dans la période des trois à quatre ans. Cependant cela est dû à la socialisation et le rôle du professionnel de l'enfance est d'accompagner l'enfant dans sa socialisation. Une autre difficulté mise en évidence lors de ce chapitre est le changement d'un groupe à l'autre pour un enfant adopté. Pour conclure j'ai

relevé que les professionnels pouvaient faire appel au CDTEA s'ils avaient besoin d'une ressource supplémentaire pour aider à résoudre une problématique.

Lors de l'avant dernier chapitre sur le développement de l'enfant adopté, j'ai pu constater qu'aucun des professionnels interrogés n'avait pu voir une différence dans le développement de l'enfant adopté sauf dans le temps d'adaptation qui peut être différent. J'ai relevé aussi qu'aucune demande de soins spécifiques n'avait été émise.

Le dernier chapitre du développement s'est porté sur l'encadrement du groupe d'enfants face à l'enfant adopté. J'ai pu indiquer qu'aucune question sur la couleur de peau ou sur l'adoption n'a été posée par le groupe d'enfants et que cela était peut-être dû à la multiculturalité des structures d'accueil. Mes recherches ont montré qu'aucune préparation particulière du groupe n'a été mise en place avant l'accueil d'un enfant adopté. J'ai cependant pu remarquer que les professionnels s'adaptaient aux besoins du groupe et répondaient aux enfants pour ne pas les laisser seuls face à leurs interrogations. J'ai aussi écrit que l'accueil en structure permettait quand même de répondre à un besoin de l'enfant adopté qui est de faire des expériences pour plus jeunes que son âge biologique. En effet, lorsque l'organisation de la structure d'accueil le permet, les groupes des moyens et des petits se mélangent ce qui permet à l'enfant adopté de faire des expériences pour plus jeunes que son âge.

Je conclus ce résumé en rappelant que pour P2 chaque enfant est accueilli individuellement et que l'équipe éducative n'a pas une manière spéciale de prendre en charge l'enfant adopté. Elle rappelle aussi que le champ d'action du professionnel de l'enfance est sur le terrain mais que les parents ont parfois recours à eux pour être conseillés ou aiguillés sur différentes thématiques et pas seulement lors d'adoption. Les deux professionnels interrogés se mettent d'accord pour rappeler le fait qu'ils ne vont pas chercher des problèmes là où il n'y en a pas, mais ont toujours la possibilité de mettre en place des démarches lorsque cela est nécessaire.

3.2 Analyse et discussion des résultats obtenus

3.2.1 Adoption

Ce chapitre de mon travail vise à répondre à mon premier objectif qui était de définir le cadre légal de l'adoption. Cet objectif a été atteint en donnant des apports informatifs sur l'adoption. Effectivement dans le cadre théorique j'ai expliqué l'unique type d'adoption qui existe en Suisse et quels sont ses effets. Une personne qui lira mon travail découvrira aussi le parcours des parents lors de l'adoption ce qui lui permettra de mieux saisir ce que les parents vivent. Pour finir, les statistiques relevées permettent de se rendre compte à quel point cette thématique est répandue ou non en Suisse.

J'ai relevé lors de ma recherche théorique que le nombre d'adoptions a diminué de soixante-huit pour cent environ en vingt ans. C'est pour cette raison que je me suis intéressée à ce que les structures mettaient en place pour cette thématique. En effet, j'ai souvent entendu au cours de mes différents stages, des professionnels aborder en colloque des thèmes comme les doudous, les repas, les moments de transitions, les séparations, mais je n'ai jamais pu participer à une discussion sur l'adoption. Lors de mes recherches empiriques j'ai cherché à savoir si une animation avait déjà été réalisée ou même imaginée sur le thème de l'adoption. Les réponses ont été négatives. Je me suis alors interrogée sur la relation entre la rareté des adoptions et la rareté des discussions sur ce thème. Je pense effectivement qu'il est intéressant de réfléchir à la prise en charge d'un enfant adopté en structure d'accueil, car la réflexion qui en sortirait, éclairerait la pratique et mettrait en avant différents aspects que les professionnels font sans réfléchir. Cependant, je comprends aussi les dangers de la réflexion sur le statut d'un enfant. Et les catégories comme les enfants de parents divorcés, les enfants adoptés, les enfants migrants, pourraient nous faire perdre de

vue qu'avant d'être réduit à une étiquette, l'enfant est un être humain. Je pense aussi que les professionnels de l'enfance ont beaucoup de situations qui exigent de mettre en place des moments de discussion en commun, c'est pourquoi, ils n'ont pas le temps de s'arrêter sur une thématique peu fréquente. Je tiens quand même à souligner qu'il est important de ne pas perdre de vue que le manque de connaissances générales sur l'adoption peut être destructeur. En effet, lorsque l'on ne connaît pas la convention de la Haye, il peut être facile de croire que l'enfant a été arraché et vendu à une autre famille. Je pense qu'il est donc intéressant pour les professionnels de trouver un juste milieu de connaissances et que ce travail peut répondre à ce besoin.

3.2.2 Soutien de l'enfant adopté

Ce chapitre de mon travail de mémoire m'a permis de mettre en relation l'adoption qui est une décision familiale et les structures d'accueil. Il m'a permis aussi de réfléchir aux limites du rôle du professionnel de l'enfance.

J'ai relevé que l'enfant adopté devait pouvoir construire son roman familial et que pour se faire des supports pouvaient l'aider. J'ai mis en parallèle cette information avec le fait qu'en structure d'accueil, aucun livre ne traite de la thématique de l'adoption. Cela m'a beaucoup questionnée. En effet, pourquoi ne pas passer par la lecture pour aider l'enfant adopté alors que les livres sont utilisés pour aborder d'autres thématiques ? Personnellement j'aime beaucoup travailler avec les livres jeunesse. En effet, ils permettent d'aborder un sujet sans que l'enfant se sente visé. Ils permettent aussi lorsqu'ils sont mis en libre accès de laisser l'opportunité à l'enfant d'aller se renseigner sur un thème qui l'intéresse. Les auteurs ont réfléchi à leur thématique et ont créé le plus souvent des beaux livres. Je suis partisane de trier soigneusement les livres selon l'âge des enfants et en même temps d'avoir différents sujets abordés dans les bibliothèques. Je pense que pour l'adoption cela pourrait être bénéfique car le livre pourrait être utilisé pour répondre aux questions des enfants, tout en préservant l'intimité de la famille adoptante. En effet P2 soulignait qu'elle ne savait pas ce qui avait été raconté à l'enfant adopté. Je pense que parfois des professionnels peuvent avoir peur d'aborder le thème de l'adoption pour ne pas sortir de leur rôle. Je crois que le libre accès à un ouvrage sur l'adoption pourrait aider les professionnels à mettre des mots sans parler de la situation spécifiquement liée à l'enfant.

3.2.3 Lien d'attachement

A travers mes recherches sur le lien d'attachement, j'ai pu répondre aux objectifs fixés qui étaient de découvrir les enjeux de l'adoption en rapport avec le lien d'attachement et de comprendre l'impact de ce dernier sur le développement de l'enfant adopté. Je me suis intéressée spécifiquement au lien d'attachement pour les zéro à quatre ans dans la théorie. J'ai abordé la façon dont le lien est créé pour avoir des informations sur comment favoriser ce lien. J'ai aussi abordé dans le chapitre théorique, le contexte historique de l'enfant, les enjeux de l'adoption en rapport avec le lien d'attachement grâce à différents critères que sont l'âge, la durée, la participation de l'enfant et la participation d'un substitut.

Au travers de ce chapitre je me suis interrogée sur la relation de confiance à construire avec les enfants. En effet, lors de mes recherches théoriques et empiriques, je me suis aperçue de l'importance du lien d'attachement que l'enfant doit créer avec ses parents mais aussi avec les professionnels. Je me suis rendue compte que même sans mesures particulières l'équipe éducative était attentive à ce lien et au temps nécessaire à sa création. A travers ce travail j'ai compris à quel point il est important d'apprendre aux enfants à communiquer sur leurs émotions. En effet, j'ai souvent rencontré des structures qui mettaient en place des moyens pour permettre aux enfants d'apprendre à identifier leurs émotions et à les exprimer. Je pensais que cela les aiderait dans leurs relations avec les pairs ou avec les adultes. Je n'avais pas saisi l'impact de la verbalisation lors de la construction d'un lien d'attachement sécuritaire. Je pense que dans ma future pratique, je mettrai en place différents moyens pour

que les enfants puissent exprimer leurs émotions en gardant bien en mémoire que le lien d'attachement qu'ils pourront construire aura des répercussions sur leurs futures relations.

3.2.4 Besoins spécifiques de l'enfant adopté

Cette recherche sur les besoins spécifiques de l'enfant adopté m'a permis de répondre à l'objectif qui était de déterminer les besoins particuliers liés aux enfants adoptés d'âge préscolaire. J'ai pu répondre à cet objectif dans mon cadre théorique. J'ai retrouvé certains de ces besoins lors des entretiens sur la pratique professionnelle.

Le fait le plus marquant est que les professionnels de l'enfance affirment ne pas mettre en place des mesures particulières lors de l'accueil de l'enfant adopté. J'ai été en partie surprise car lors de ma recherche théorique plusieurs aspects étaient mis en évidence. Cependant, l'apprentissage des différentes séparations du quotidien se retrouve autant dans les données empiriques que dans les données théoriques. C'est un signe pour moi que la séparation est un moment où le professionnel se doit d'être attentif. Je pense que les périodes d'intégration doivent être réfléchies pour prendre en compte le rythme de l'enfant. Cependant je suis bien consciente que pour certains parents il est difficile de faire de trop longues périodes d'adaptation surtout lorsque le travail reprend. Je trouve difficile de concilier les besoins des parents et les besoins de l'enfant. Au début, lorsque l'adaptation est difficile pour l'enfant, cette difficulté peut durer plusieurs mois si rien n'est mis en place pour l'aider à se sentir bien dans la structure. Je me suis aussi interrogée sur la mise en place d'un système de référent dans les structures afin que cela soit plus simple pour l'enfant : il verrait ainsi souvent le même visage. Je pense surtout à une structure où le planning des employés tourne sur trois semaines. Je n'ai malheureusement pas pu confronter la réalité avec référent et celle sans car les deux structures n'en avaient pas. Je pense qu'il est important pour l'enfant, surtout au début, de voir toujours les mêmes visages et d'avoir une routine. Cela lui permettrait de faire plus confiance à l'adulte lorsqu'il lui assure que son parent va revenir.

3.2.5 Difficultés spécifiques liées à l'adoption

Durant ce travail j'avais pour objectif d'identifier les signaux qui peuvent mettre un professionnel en alerte et de réfléchir à la manière dont ce dernier peut y répondre. J'ai pu mettre en évidence des éléments dans le cadre théorique. Cependant, lors des observations des professionnels sur le développement de l'enfant adopté, il est ressorti que les enfants n'avaient pas de difficulté dans leur développement ni de signaux spécifiques d'alerte. Je me suis donc intéressée sur la manière dont certains besoins spécifiques relevés dans la théorie devenaient ou non des difficultés pour les enfants adoptés en structure.

Je me suis donc intéressée aux remarques racistes que pouvait, selon Anne Decref (2005, p.143), recevoir un enfant adopté. En effet ces remarques pouvaient à mon sens être une difficulté spécifique liées à l'adoption. J'ai découvert que les autres enfants n'en avaient fait aucune. J'ai découvert aussi que les structures avaient toutes accueilli des enfants de plusieurs nationalités. Je me suis donc demandée si le fait d'avoir des structures d'accueil multiculturelles aide les enfants adoptés à ne pas subir de propos racistes. Je pense que le mélange culturel et la connaissance de nos ressemblances et de nos différences permet une plus grande ouverture d'esprit. Je trouve la loi cantonale valaisanne en faveur de la jeunesse qui demande aux communes de fournir des places d'accueil selon les besoins de ses habitants, permet un mélange culturel dès les plus jeunes âges. A mon avis c'est une chance de pouvoir côtoyer d'autres cultures car cela permet d'apprendre la tolérance. Je pense que l'enfant adopté aura plus de facilité à s'accepter et à grandir lorsque les pairs qu'il côtoie ont eux aussi des origines ethniques différentes.

3.2.6 Développement de l'enfant adopté

Lors de l'avant-dernier chapitre sur le développement de l'enfant adopté, j'ai pu remarquer qu'aucun des professionnels interrogés n'avaient pu voir une différence dans le

développement de l'enfant adopté sauf dans le temps d'adaptation qui est un peu différent. L'impact de l'adoption sur le développement de l'enfant, relevé dans le cadre théorique, s'est peut-être atténué avant que l'enfant entre en structure. Une autre hypothèse est que les enfants accueillis ont eu un vécu différent de ce qui est relevé dans la théorie. Cela montre les théories, les chiffres ou les calculs mathématiques analysent un type d'enfant et qu'en même temps chacun reste différent. Cela me fait prendre conscience que la théorie nous aide à avoir un regard plus fin et à comprendre certains comportements mais que le meilleur outil pour se rendre compte du développement d'un enfant reste l'observation.

3.2.7 Encadrement du groupe d'enfants face à l'enfant adopté

Comme dernier objectif pour ce travail, j'ai souhaité définir le rôle du professionnel de l'enfance dans l'encadrement du groupe d'enfants face à l'enfant adopté. Suite à ma recherche théorique j'ai trouvé des aspects médicaux. Pour moi, pour être certaine que la santé des autres enfants ne soit pas mise en danger, il est important de les mettre en évidence. Je pense qu'à ce moment-là le professionnel doit être attentif à ne pas créer de clivage à l'égard de l'enfant adopté. En même temps, il a la responsabilité de garantir la sécurité physique des enfants dont il s'occupe.

La théorie proposait de faire vivre à l'enfant adopté des expériences qu'il n'a pas pu effectuer lorsqu'il était plus jeune. Cependant je me suis demandée comment cela était compatible en structure d'accueil avec d'autres enfants qui n'ont pas le même besoin. Après cette réflexion, je me suis interrogée : est-ce équitable pour le groupe de lui faire vivre des activités pour plus jeunes que son âge ? La solution trouvée par P2 m'a paru très bien pensée. En effet, elle répond en même temps aux conditions institutionnelles, aux besoins de l'enfant adopté et au plaisir des autres de retrouver le groupe qu'ils ont connu plus jeunes. J'apprécie cette vision d'inclusion des besoins de chaque enfant dans un groupe. Je pense que cela demande une pratique réflexive et une remise en question nos habitudes. La finalité en vaut la peine.

3.3 Limites du travail

Lors de ce travail j'ai été confrontée à certaines limites. La première est théorique car peu de documents traitent de l'accueil d'un enfant adopté en structure. Beaucoup d'ouvrages sur l'adoption concernent les parents ou les familles d'accueil. Il existe aussi des documents officiels expliquant les formalités.

Ma deuxième limite a été d'ordre méthodologique. En effet, j'avais prévu d'interroger un professionnel de l'OPE s'occupant des adoptions. Cependant lors de la prise de contact, l'entretien a été refusé car la personne ne pensait pas pouvoir m'aider pour tout ce qui est de la socialisation dans les garderies. En effet, le professionnel suit rarement des enfants accueillis en structure. De plus, j'ai éprouvé des difficultés à trouver deux professionnels de l'enfance qui ont accepté que je les interroge dans le cadre de mon travail de mémoire. En effet, la plupart des réponses obtenues lors de mes demandes d'entretien étaient que la structure n'accueillait pas d'enfant adopté entre zéro et quatre ans. Il était en conséquence peut instructif pour moi que je les rencontre.

J'ai aussi eu des difficultés lors du premier entretien à mener la discussion de manière constructive. Lors du deuxième entretien, je me suis améliorée et la qualité des informations reçues s'en est ressentie. En effet, à la fin du premier entretien j'ai demandé comment je pouvais m'améliorer. Les remarques qui m'ont été faites m'ont permis de progresser en structurant mieux mes questions et ma théorie. Je conclus en évoquant qu'il m'a été difficile d'écrire la partie théorique tant la question du lien d'attachement est vaste. En effet, je me suis passionnée pour ce sujet, j'avais envie de relever toutes les informations intéressantes. Le nombre de pages me limitant j'ai progressé pour résumer la théorie et pour me recentrer sur ma question de départ.

3.4 Perspectives et pistes d'action professionnelle

Ce travail de mémoire sur l'adoption peut apporter aux professionnels de l'enfance des connaissances ou simplement une sensibilisation à la thématique du lien d'attachement. En effet, même si chaque enfant est différent et même si le lien d'attachement pour les enfants adoptés est un peu spécifique, tous les enfants doivent passer par des étapes pour construire leur lien d'attachement. Il me semble utile pour la pratique professionnelle de mieux comprendre certaines relations entre les parents et les enfants pour les orienter vers un conseil de spécialiste ou pour simplement comprendre les enjeux. De plus, la théorie du lien d'attachement permet de mettre en place une pratique réflexive sur comment créer un lien de confiance avec un enfant. Je trouverais intéressant de réfléchir à la possibilité d'intégrer dans le cursus de formation un moment de discussion sur la prise en charge des enfants adoptés. En effet, dans notre formation, lors du cours d'intégration, une explication est donnée sur l'adoption et son fonctionnement. Ce cours est utile pour comprendre le parcours et mieux saisir la thématique. J'aurais cependant apprécié avoir le temps d'aborder la prise en charge d'un enfant d'adopté en structure.

Cette recherche permet aussi de réfléchir sur d'autres aspects. En effet, j'ai soulevé que les ouvrages pour enfants sur l'adoption n'étaient pas utilisés. Il serait intéressant de comprendre pourquoi les professionnels de l'enfance n'utilisent pas ces ouvrages alors qu'ils les exploitent pour d'autres thématiques. Cette recherche pourrait permettre de définir quelle est la place de la littérature jeunesse en structure d'accueil. Dans les structures d'accueil l'adoption est un thème peu abordé, je me suis posée la question si ce n'était pas dû au fait que les professionnels ne voulaient pas entrer dans l'intimité d'une famille sans autorisation. De cette interrogation pourrait découler différentes recherches telles que l'adoption est-ce une affaire familiale ou encore quelles informations le professionnel doit-il connaître pour une prise en charge de qualité sans entrer dans l'intimité d'une famille ?

Je souhaite approfondir ce travail en continuant à lire et à m'instruire sur la thématique de l'attachement. De plus, par ce travail je me suis questionnée sur l'égalité de traitement et la prise en charge d'enfants à besoins spécifiques dans une structure. En effet, ce travail a établi que l'enfant adopté ne suscite pas de prise en charge particulière. Cependant cette question pourrait se poser pour d'autres thématiques. Quelle est la prise en charge lors de l'accueil d'enfants en situation de handicap dans une structure afin que tous soient sur un pied d'égalité de traitement et d'attention ? Cette thématique a sûrement déjà dû être traitée et je suis intéressée à me renseigner sur ce sujet.

3.5 Remarques finales

Lors du début de la réalisation de mon travail, j'avais comme appréhension que mes stéréotypes positifs sur les enfants adoptés influencent mon travail. J'ai donc appris durant ce travail à être attentive à mes a priori afin d'avoir une vision professionnelle sur le thème de l'adoption. Je suis néanmoins satisfaite que mon travail a eu pour résultat que les enfants adoptés en structures d'accueil ne demandent pas de prise en charge particulière car cela montre que ces enfants sont accueillis en tant qu'enfant et non en tant qu'enfant à situation spécifique. Ce travail a été pour moi le premier du genre et j'ai découvert une nouvelle manière de traiter les informations. Je pense que cela m'aidera dans mon futur si ultérieurement je poursuis ma formation. J'ai apprécié découvrir une nouvelle méthodologie de travail et j'espère pouvoir la réutiliser. Pour terminer je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont soutenue et m'ont aidée lors de la réalisation de ce travail de mémoire.

4 Table des références

- Bee, H., & Boyd, D. (2012). *Les âges de la vie: psychologie du développement humain* (éd. 4e). Saint-Laurent: ERPI.
- Bourgault, D., & De la Harpe, F. (1989). *L'enfant en famille d'accueil*. Paris: Centurion.
- Bowlby, J. (2013). *Attachement et perte* (5eme éd., Vol. 1 L'attachement). Paris: Presses Universitaires de France.
- Chicoine, J.-F., Germain, P., & Lemieux, J. (2003). *L'enfant adopté dans le monde (en quinze chapitres et demi)*. Montréal: Hôpital Sainte-Justine.
- Decerf, A. (2005). *L'adoption D'une fracture à une renaissance* (2e éd.). Lyon: Chronique Sociale.
- Delfieu, F., & De Gravelaine, J. (1988). *Parole d'adopté Héros d'une histoire fausse qu'il connaît et d'une histoire vraie qu'il ignore*. Paris: Robert Laffont.
- Delage, M. (2010, Juillet/Août). L'enfant adopté et ses parents. *Le journal des professionnels de l'Enfance*, p. 62.
- Eldridge, S. (2006). *Parents de coeur Comprend et aider l'enfant adopté*. Paris: J'ai lu.
- Gray, D. (2007). *Attachement et adoption Outils pratique pour les parents* (1er éd.). Bruxelles: De Boeck.
- Guédeney, N., & Guédeney, A. (2009). *L'attachement: approche théorique Du bébé à la personne âgée* (3e édition). Issy-les-Moulineaux: Elsevier Masson SAS.
- HCCH. (S.d.). Espace Adoption. Consulté à l'adresse <https://www.hcch.net/>
- Le Run, J.-L., Leblanc, A., & Cluet, I. (2006). *L'enfant dans l'adoption*. Ramonville Saint-Agne: érès.
- Maistre, G. D. (Réalisateur). (2009). *Adopte-moi* [Film].
- Office cantonal pour la protection de l'enfant. (2016, mars). Brochure d'informations à l'intention des familles candidates à une adoption. Consulté à l'adresse <https://www.vs.ch/>
- Office fédérale de la justice. (S.d.). L'adoption en Suisse. pdf. Consulté à l'adresse <https://www.bj.admin.ch/>
- Office fédérale de la statistique. (2016, juin 30). Adoptions. Tableau. Consulté à l'adresse <https://www.bfs.admin.ch/>
- Trillat, B. (1988, Février). *ABANDON ET ADOPTION, liens du sang, liens d'amour* Autrement.

Annexes I : Questionnaire pour entretien

Depuis quand travaillez-vous ?

Avez-vous souvent accueilli des enfants adoptés en structure d'accueil ?

L'équipe professionnelle est-elle au courant de cette spécificité ou bien est-ce l'enfant arrivant sans autres informations ? Est-ce que les parents vous le disent spontanément qu'il a été adopté ? Est-ce qu'ils vous racontent une partie de leur histoire ?

En règle générale, l'enfant est en CH depuis combien de temps avant que vous l'accueillez ?

Lors de l'accueil de l'enfant adopté en structure mettez-vous en place des mesures particulières ? si oui lesquelles ?

Par exemple, une plus longue période d'adaptation ? Utiliser une référentes spécifique,
...

Est-ce que vous voyez des différences dans le développement de l'enfant par rapport à un développement « normal » selon son âge ?

Pensez-vous qu'étant donné que l'enfant est adopté, il y aurait certains problèmes plus spécifiquement liés à son cas ?

Développement social ? Intégration dans le groupe ? Relation de confiance avec les EDE, lien d'attachement ? Séparation avec les parents plus difficile ?

Utilisez-vous une grille d'observation précise dans votre structure ?

Si oui, utilisez-vous une autre grille d'observation que celle utilisée habituellement ? ou êtes-vous simplement plus attentifs à certains critères développement chez lui ?

La théorie dit qu'il faut permettre de vivre en toute sécurité les expériences qu'ils n'ont pas pu vivre quand il était tout petit donc, mettez-vous en place des aménagements (pour plus jeune que son âge) ?

La théorie dit que : « les parents » ont à leur donner des soins de types maternels que l'on donne en général à des enfants beaucoup plus jeunes. Il ajoutait que ces soins doivent être donnés avec plus de réflexion et de fréquence que ne l'exigeraient des soins infantiles normaux. « P155 l'enfant dans l'adoption » pensez-vous que la structure d'accueil ait un rôle à tenir dans la mise en place de ces soins ?

Si un enfant vous pose des questions sur ses origines, sur l'adoption y répondez-vous ? si oui, comment ? si non pour quelle raison ? n'est-ce pas une affaire familiale, trop privée ?

Est-ce que le groupe d'enfants vous pose parfois des questions sur l'adoption ou sur l'enfant adopté ? si oui comment y répondez-vous ? demandez-vous l'avis des parents avant de répondre ?

Lors de l'accueil d'un enfant adopté, préparez-vous le groupe d'enfants en leurs expliquant par exemple le fonctionnement de l'adoption ?

Dans votre bibliothèque, avez-vous des livres traitant de l'adoption ? Dans l'hypothèse où vous en auriez les laisseriez-vous en libre accès ?

Avez-vous déjà réaliser/penser/créer un atelier sur l'adoption ?

Avez-vous des personnes de ressources en cas de problème avec un enfant adopté ?

Annexes II : Tableau de référence pour ouvrage

L'enfant adopté dans le monde (en quinze chapitres et demi) (Chicoine et al., 2003)

Les différentes raisons de l'adoption	P. 19	Genre, Culture,... p.32 citation
Les différents types de famille adoptive	P. 54	Fin p. 58 p. 105 : éclatement famille adoptive
Le développement de l'enfant adopté	P. 267 P. 285	p. 270 dernier paragraphe calcule retard selon le passé de l'enfant → Moteur : 267-272 → Langage : 275-279 → Cognitif : 272-275 → Autonomie : 287-289 → Affectif et social : 280-286 → Tempérament : 289 Le roman familial
L'adaptation de l'enfant adopté	P. 325	328 : Attachement 329 : Sevrage / temps,... fin de la page (330)
Les troubles du développement de l'enfant adopté	P. 353	360 : une liste des symptômes avec beaucoup de maladies décrites
L'enfant adopté dans son milieu	P. 399	Parle de la maison Parle de la CRÈCHE
L'identité de l'enfant adopté	P. 434	Bonne définition 448 : petite teste pour apprendre à répondre à des propos raciste 454 : Les étapes du deuil

Annexes III : Extrait d'entretien P2

Moi : ouais, euuh est-ce que, lorsque, lors d'un accueil d'enfant adopté en structure, est-ce que vous mettez en place des mesures particulières ?

P2 : alors je dirais que non, nous on accueille les enfants chacun de la même manière après euuh la chose là, très importante c'est qu'il faut qu'il ait ce lien d'attachement qu'il soit fait avec les parents

Moi : humhum

P2 : il faut qu'il se sente en sécurité avec les parents d'abord. Parce que souvent ben on a rencontré euuh des petits soucis avec le petit garçon qui était resté très peu à la maison euuh avant de revenir en structure d'accueil. Et puis pour lui ça avait été très difficile de l'intégrer en crèche. Parce qu'il s'est, il s'est retrouvé dans euuh un milieu qui correspondait un petit peu à ce qu'il avait vécu avant. Et puis euuh ben pour lui c'était difficile, il pleurait beaucoup, il testait beaucoup. Donc euuh, nous on met rien en place, on accueille chaque enfant de la même manière. Mais après on rend attentif le parent sur des trop longues journées, ou on peut rendre attentif le parent sur le haut pourcentage et la difficulté qu'il traverse euuh à la crèche l'enfant avec les autres.

Moi : humhum, donc plus spcifi... donc les parents les parents adoptifs plus spécifiquement...

P2: oui tout à fait. Hm Même pas plus spécifiquement, parce que si on a des difficultés avec un autre enfant qui n'est pas adopté la démarche sera la même, on leur dira qu'il a des longues journées que c'est difficile pour lui puisqu'il a du mal à gérer.

Moi : ouais. Et euuh donc vous avez des périodes d'adaptation qui durent combien de temps ?

P2 : nous chez les grands c'est des périodes d'adaptation de 2 semaines. Ça fait 6 jours sur les deux semaines. Euuh la première fois il vient 1 heure avec le parent

Moi : humhum

P2 : après on augmente c'est 1 heure trois quart, après c'est le diner

Moi : ouais

P2 : non pardon avant le diner il y a euuh, il vient une fois 1heure trois quart pour l'activité du matin après on l'invite à venir euuh faire l'activité de l'après-midi avec le gouter donc ça fait environ 2 heures, 2 heures et quart de crèche. Ensuite on fait le matin de 9 heures à midi donc ça fait 3 heures. Ensuite on fait une fois de 9 heures à 2 heures et demi avec la sieste. Puis après on fait une journée de 9 heures à 16 heures.

Moi : complète

P2 : et on se garde le droit si l'intégration est difficile de rallonger ce temps d'adaptation.

Moi : humhum

P2 : voilà

Moi : et ça vous savez si vous avez dû le faire pour les deux enfants ?

P2 : on a pas dû le faire pour les deux enfants euuh on a comme je disais avant on a exprimé aux parents que c'était difficile pour un des deux. L'autre ça été, elle a beaucoup pleuré au début, elle était chez les moyens avant de venir chez les grands, mais elle a beaucoup, ça été un petit peu long au départ mais elle a des journées qui étaient de 9 heures jusqu'à 5 heures. Donc ça allait puis il lui a fallu un petit peu de temps puis après ça a convenu.

Moi: ouais et euuh, juste une question, vous avez des euuh, vous utiliser un système de référents spécifiques pour chaque enfant ou pas ?

P2 : alors on a, nos enfants, chaque éducatrice a un certain nombre d'enfants à observer, mais les observations sont faite en commun ou sont remises en commun et si non on fonctionne pas avec un système de référence non.

Moi : d'accord ouais d'accord

P2 : on fait nos observations personnelles qu'on remet chaque fois en commun avant de faire une réunion aux parents.